



« BUNGINGO BANGO TO - Unis pour le Sud-Est »

Programme de relèvement socioéconomique dans la zone Sud-Est de la République Centrafricaine (RELSUDE)

PLAN DE RELÈVEMENT LOCAL

IPPY



République centrafricaine, novembre 2020

CONDUIT PAR

EN PARTENARIAT AVEC

AVEC LE SOUTIEN DE

Sommaire

| | | |
|---|---|----|
| ■ | Liste des acronymes | 3 |
| ■ | Cadre d'action | 5 |
| ■ | Carte de la zone d'intervention | 6 |
| ■ | Méthodologie AGORA | 7 |
| ■ | Présentation d'Ippy | 8 |
| ■ | Diagnostic territorial | 10 |
| | Cartographie des acteurs | 11 |
| | Services de bases | 13 |
| | • Eau | 13 |
| | • Hygiène et assainissement | 13 |
| | • Education | 14 |
| | • Santé | 14 |
| | • Cartographie des services de base | 15 |
| | Filières économiques | 16 |
| | • Agriculture | 16 |
| | • Élevage | 18 |
| | • Commerce | 19 |
| | • Autres secteurs | 20 |
| | Gouvernance locale | 21 |
| | • Représentation | 21 |
| | • Justice et cohésion sociale | 22 |
| | • Diagnostic institutionnel | 23 |
| | • Autoévaluation des organisations de la société civile | 25 |
| ■ | Planification du relèvement | 26 |
| | Eau | 27 |
| | Hygiène et assainissement..... | 29 |
| | Education..... | 30 |
| | Santé | 32 |
| | Agriculture | 34 |
| | Élevage | 37 |
| | Commerce | 39 |
| ■ | Priorisation sectorielle | 41 |
| ■ | Annexes | 42 |

Liste des acronymes

| | |
|--------------|---|
| ACDA | Agence centrafricaine de développement agricole |
| ACTED | Agence pour la coopération technique et le développement |
| AGR | Activité génératrice de revenus |
| ANDE | Agence nationale pour le développement de l'élevage |
| ANEA | Agence nationale de l'eau et de l'assainissement |
| APE | Association des parents d'élèves |
| AVEC | Association villageoise d'épargne et de crédit |
| BEPC | Brevet d'étude du premier cycle |
| CEP | Champs école paysans |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| COGES | Comité de gestion |
| CNEDD | Commission nationale de l'environnement et du développement durable |
| COOPI | <i>Cooperazione internazionale</i> |
| CPRI | Comité local de paix et réconciliation d'Ippy |
| CREF | Centre rural d'éducation et de formation |
| CRPR | Centre régional polyvalent de recherches |
| ENI | Ecole nationale des instituteurs |
| FACA | Forces armées centrafricaines |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FFOM | Forces, faiblesses, opportunités et menaces |
| FNEC | Fédération nationale des éleveurs centrafricains |
| FPU | <i>Free Press Unlimited</i> |
| GA | Groupe armé |
| GIR | Groupement d'intérêt rural |
| ICRA | Institut centrafricain de recherche agricole |

Liste des acronymes (suite)

| | |
|----------------|---|
| JRS | <i>Jesuite relief services</i> |
| MENESRS | Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique |
| MINUSCA | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine |
| OFCA | Organisation des femmes de Centrafrique |
| ONASEM | Office national des semences |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONGI | Organisation non gouvernementale internationale |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PMAS | Panier minimum d'articles de survie |
| PPR | Peste des petits ruminants |
| PRADAC | Projet d'appui à la relance et au développement de l'agrobusiness en Centrafrique |
| PRL | Plan de relèvement local |
| RCA | République centrafricaine |
| RCPCA | Plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix en République centrafricaine |
| RELSUDE | Relèvement du Sud-Est |
| SDRASA | Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire |
| SODECA | Société de distribution d'eau de la Centrafrique |
| THIMO | Travaux à haute intensité de main d'oeuvre |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UPC | Unité pour la Centrafrique |
| XAF | Francs centrafricains |

Cadre d'action

CONTEXTE

La crise politique et militaire de 2012-2014 en République centrafricaine (RCA) et ses conséquences ont particulièrement affecté les préfectures du Sud-Est de la RCA, à savoir la Basse-Kotto, le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, le Mbomou et la Ouaka. Ces dernières enregistrent encore à ce jour les besoins les plus aigus en termes d'accès à l'eau, à la santé, aux moyens de subsistance et à la protection¹.

Plusieurs facteurs contribuent à la vulnérabilité socio-économique du Sud-Est : préfectures les moins densément peuplées, elles sont également les moins bien connectées au reste du pays, avec un Etat historiquement moins présent, accentuant l'influence des groupes armés (GA). Ajouté à cela, les faibles ressources et compétences techniques au niveau communal et préfectoral freinent les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat dans l'exercice de leurs missions².

La relative stabilisation sécuritaire dans les chefs-lieux des sous-préfectures et les perspectives ouvertes par la signature de l'accord politique de paix et de réconciliation entre l'Etat et plusieurs groupes armés, dit « Accords de Khartoum » en février 2019 permettent d'envisager des réponses simultanées aux besoins humanitaires urgents et des actions de relèvement à plus long terme. En ce sens, le gouvernement a déjà engagé un effort de redéploiement des services publics dans les régions, ce qui laisse envisager un renforcement parallèle des services sociocommunautaires existants et des structures de gouvernance locale³.

Afin de soutenir ce processus, les organisations non gouvernementales (ONG) ACTED, OXFAM, COOPI, CONCERN, *Free Press Unlimited* (FPU) et IMPACT Initiatives, à travers AGORA, se sont réunies en consortium dans le cadre du projet RELSUDE, afin de répondre aux difficultés présentées ci-dessus et renforcer de manière holistique les capacités de résilience des communautés dans 21 chefs-lieux de préfecture ou chefs-lieux de sous-préfecture dans la zone du Sud-Est (voir carte p.6). L'objectif du projet RELSUDE est à la fois de répondre aux besoins de base des populations, de renforcer les capacités de relèvement socio-économiques des communautés, et d'accompagner la consolidation du rôle des autorités locales.

OBJECTIFS DU DOCUMENT

Les plans de relèvement locaux (PRL) rassemblent les résultats d'une phase d'évaluation (diagnostic territorial) et d'une phase de planification participative. Les données sur lesquelles ils s'appuient sont collectées à travers des méthodes quantitatives et qualitatives dans chacune des 21 localités ciblées par le projet (voir « Méthodologie AGORA » p. 7 et « Annexe méthodologique » p. 42). Les différents outils utilisés tentent d'obtenir une image représentative des besoins et dynamiques locales, sans toutefois pouvoir le garantir, étant donné le temps imparti et les contraintes pratiques.

L'objectif du PRL est de fournir une compréhension des besoins et opportunités pour les acteurs à la fois locaux et de l'aide humanitaire. Il s'agit en effet de soutenir i) les municipalités de ces territoires fragilisés par la crise dans la planification et la coordination de toutes les initiatives de relèvement local, et ii) les acteurs humanitaires dans l'identification d'interventions pertinentes directement réalisables dans le cadre du projet.

Le présent document constitue ainsi une feuille de route détaillant les priorités identifiées par la communauté, accompagnées de pistes de solutions concrètes et précises sur le plan technique, ainsi que d'une proposition de stratégie de mise en œuvre. L'ensemble des affirmations figurant dans ce document sont basées sur l'analyse des données collectées sur une période définie, grâce à la conduite d'entretiens individuels et de groupes de discussion.

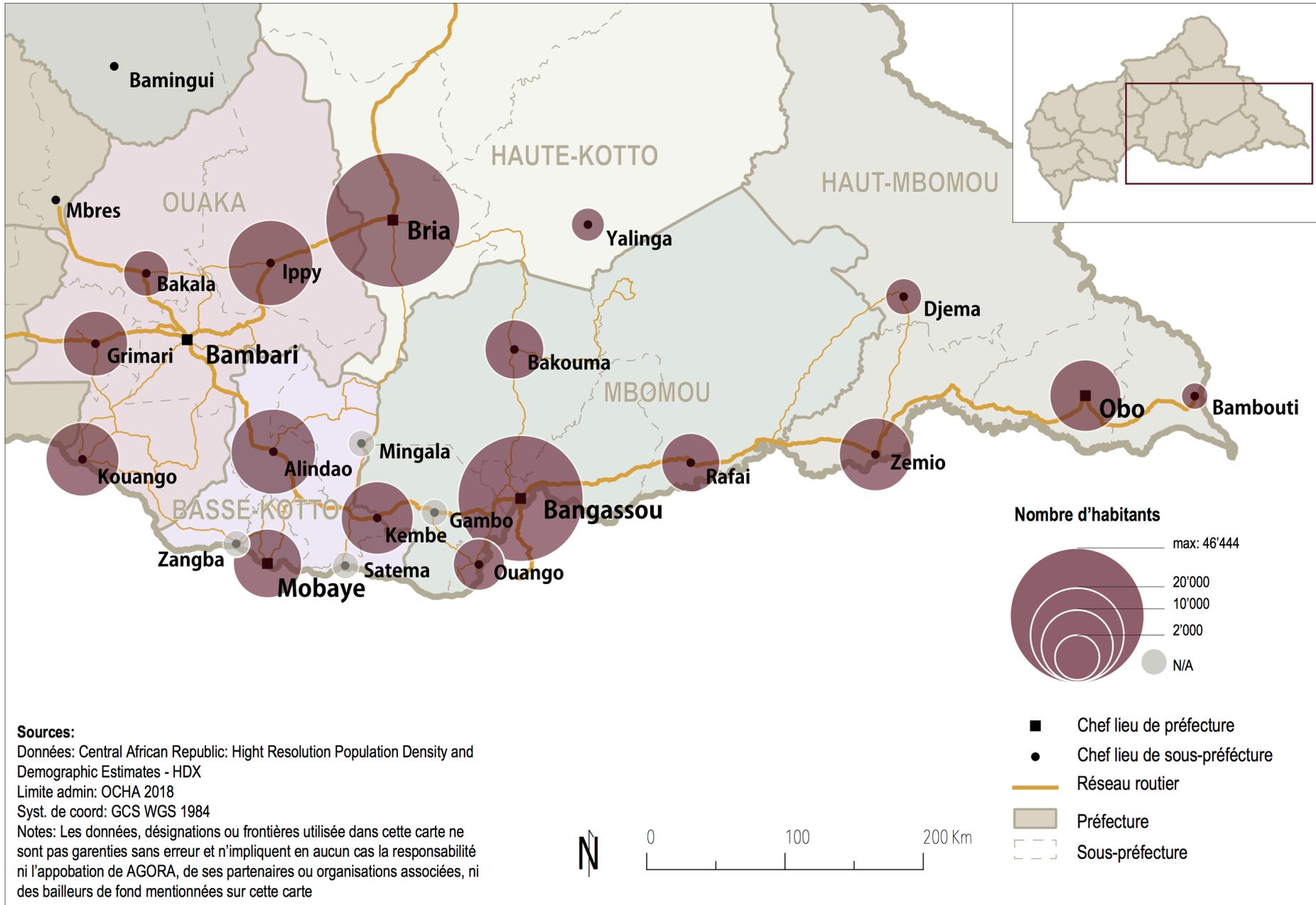
Le PRL représente également un instrument de coordination, remis aux partenaires humanitaires et aux acteurs institutionnels locaux afin de servir de base de travail à tous au niveau local. L'objectif est de replacer les acteurs locaux, institutionnels et communautaires, au cœur du processus de décision, pour faire en sorte que l'aide proposée par les acteurs humanitaires soit dirigée vers les priorités locales et selon les modalités adaptées au contexte.

¹ Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), [Aperçu des besoins humanitaires, 2019](#) – République centrafricaine.

² Banque mondiale, [Enquête nationale sur les monographies communales 2016](#) - République Centrafricaine, 2017.

³ Finance For Impact, [Redéploiement de l'action publique en Centrafrique, étude de préfiguration d'un futur programme de gouvernance en Centrafrique, 2019](#).

Carte des localités couvertes par le projet RELSUDE



Méthodologie AGORA



Présentation d'Ippy

HISTOIRE

La localité d'Ippy portait le nom de Gara-Nbanguere, « le marché de bois rouge » en sango, jusqu'au début du XX^e siècle. Ce nom faisait référence au lieu de rencontre entre les différents propriétaires terriens locaux pour la conduite des affaires courantes de la zone. Autour de l'année 1910 et l'installation du premier poste administratif, le nom a évolué pour devenir Ippy. « Ippy » désigne, en dialecte banda, une boisson traditionnelle que les autochtones consommaient lorsque les colons sont arrivés dans la zone.

Historiquement, la localité d'Ippy est un territoire peuplé par les ethnies Banda Linda, majoritaires, Banda Ndele, Yakpa et Dakpa, identifiées comme étant les plus anciennes par les informateurs clés rencontrés. Toutes utilisent le dialecte Banda Linda pour communiquer entre elles. Par la suite, les ethnies Rounga, Goula, Sara et Peule se sont installées dans la ville, amenant par exemple la pratique de l'élevage dans la zone. Selon les autorités locales rencontrées, tous ces groupes de populations sont encore représentés à Ippy.

Selon les notables de la ville, Ippy a toujours été un lieu de transactions entre colons et autochtones, et un carrefour commercial, notamment grâce à la culture du coton qui attirait de nombreux acheteurs.

TERRITOIRE

La commune d'Ippy centre compte environ 20 000 habitants selon le recensement électoral de 2015-2016. Selon les informateurs clés rencontrés, le centre urbain est défini par une bande allant de la mairie et de la mosquée « Oumou Barack », sur l'axe Bambari, jusqu'au Lycée Etienne Goyemide, en passant par le rond-point, le marché, l'hôpital, la sous-préfecture et la gendarmerie.

La ville comporte 78 quartiers, répartis dans les 6 groupements suivants : Ndjapou, Yakania, Serapou, Yetomane, Pounaba, Gbaïdou.

Depuis la fin d'année 2019, des populations peules sont arrivées à Ippy et se sont installées sur un terrain octroyé gratuitement par la mairie, à environ 800 m du rond-point central, sur l'axe Ndassima. Après avoir occupé pendant plusieurs mois les locaux administratifs de la ville, cette communauté a pu com-

mencer sa réinstallation à Ippy. Bien qu'identifiées comme des communautés déplacées par de nombreux acteurs locaux, ces familles sont originaires de la ville. Les participants aux groupes de discussion menés auprès de cette communauté ont expliqué avoir fui vers Alindao lors des événements violents de 2017 et vouloir profiter de l'accalmie récente pour se réinstaller durablement à Ippy.

Ippy se situe à 500 km de Bangui et à 113 km du chef-lieu de la préfecture, Bambari. La ville se situe au croisement de plusieurs axes :

- A l'Ouest, l'axe Bakala ;
- A l'Est, l'axe Bria qui permet de rejoindre le chef-lieu de la Haute-Kotto en 4h de route ;
- Au Nord, l'axe Ndélé ;
- Au Sud, l'axe Bambari qui permet de rejoindre le chef-lieu de la Ouaka en 4h de route.

Les axes Ndassima, Ouaka 1 et Ouaka 2 sont des axes secondaires, qui ne sont pas empruntés par les véhicules. La population les emprunte en vélo ou en moto, y compris en saison pluvieuse et ce malgré l'état de dégradation avancé de ces pistes.

En 1992, la mairie et la sous-préfecture ont réuni une commission mixte afin de définir les limites de trois zones d'exploitation économique du territoire : agriculture, élevage et safari (tourisme). Selon la décision du 22 janvier 1993⁴, la répartition suivante est prévue :

Sur l'axe Bambari :

- Du centre-ville jusqu'au quartier Ouzi : zone de culture ;
- Du quartier Ouzi jusqu'au groupement Gbaïdou : zone d'élevage ;
- Du groupement Gbaïdou jusqu'au village Mbake : zone de culture des deux côtés.

Sur l'axe Ndakara :

- Du centre-ville jusqu'à 5 km : zone de culture des deux côtés ;
- Entre 5 km et le village Koudoumendé : le côté droit est dédié à l'agriculture et le côté gauche à l'élevage.

Sur l'axe Atongo-Bakari :

- Du centre-ville jusqu'à 17 km : zone de culture des deux côtés ;
- Entre 17 km et le village Atongo-Bakari : le côté droit est dédié à l'élevage, le côté gauche à l'agriculture ;

⁴Décision 01/PO/SPI/S-92 portant modification des zones de safari, d'élevage et de cultures dans la sous-préfecture d'Ippy du 22 janvier 1993.

Présentation d'Ippy

- Entre les villages Atongo-Bakari et Marouba : zone de culture des deux côtés ;
- Entre les villages Andjidade et Baleko : le côté droit est dédié à l'élevage, le côté gauche à l'agriculture ;
- Entre les villages Atongo-Bakari et Boyo : le côté droit est dédié à l'élevage, le côté gauche à l'agriculture.

Sur l'axe Bria :

- Du centre-ville jusqu'à 15 km : zone de culture des deux côtés ;
- Entre 15 km et le village Gbadja : le côté droit jusqu'à la rivière Yengou est dédié à l'agriculture, la zone de la rivière Yengou jusqu'à Gbaja est dédiée à l'élevage et le côté gauche est dédié à l'agriculture.

Sur l'axe Ouaka 1 :

- Du centre-ville jusqu'à 30 km : zone de culture des deux côtés ;
- A partir de 30 km jusqu'au fleuve Ouaka : zone dédiée au Safari.

Sur l'axe Ouaka 2 :

- Du centre-ville jusqu'au fleuve Ouaka, après le village Ngolemanga, le côté droit est dédié à l'élevage, le côté gauche à l'agriculture.

Au moment de la collecte de données, seul le chef de secteur de l'élevage disposait d'une copie de ce document.

Les participants aux groupes de discussion, y compris les communautés peules, ont estimé que la liberté de circulation entre Ippy et les autres localités était très bonne sur les axes principaux et plutôt mauvaise sur les axes secondaires du fait de l'état de la route mais également des exactions commises par les groupes armés.

L'ensemble de la ville a été affecté par la crise politico-militaire de 2012-2014. Selon les autorités locales rencontrées, cette crise s'est manifestée par l'incursion d'un groupe armé dans la localité, s'accompagnant de nombreux épisodes de violences et de pillages. Toutefois, selon les informateurs clés et les participants aux groupes de discussion, les épisodes les plus violents se sont déroulés en 2017-2018. En particulier, entre le 3 décembre 2017 et le 5 janvier 2018, des combats ont éclaté dans la ville, entre deux groupes armés antagonistes, entraînant de lourdes pertes humaines (tueries, enlèvements, violences sexuelles) et matérielles (pillages, incendies). Les affrontements ont provoqué le déplacement massif de la population dans la brousse ou dans des lieux de regroupement et de refuge tels que les églises Mid-mission et Catholique ou encore la Mosquée centrale.

A ce jour un seul groupe armé est présent dans la localité. Selon les informateurs clés, sa présence se manifeste par l'occupation de bâtiments en centre-ville (à côté du marché et en face de l'hôpital sous-préfectoral) et la libre circulation de ses éléments dans la ville, armés et en tenue militaire. Les personnes rencontrées ont mentionné l'existence de barrières, érigées à l'entrée de la ville, sur tous les axes, afin de contrôler les entrées de la ville et assurer le prélèvement de taxes. Les répondants aux groupes de discussion ont déploré les lourdes taxes subies par les commerçants, chaque trimestre, et de nombreux cas de racket ont été rapportés. Ils ont confié qu'un couvre-feu était observé par l'ensemble des habitants de la ville, à la tombée de la nuit, par mesure de précaution. Selon un informateur clé, cela entraîne une forte méfiance de la part de la population.

EVALUATION TERRITORIALE AGORA

L'équipe AGORA a conduit le diagnostic territorial dans la ville d'Ippy entre le **23 juin et le 4 juillet 2020**.

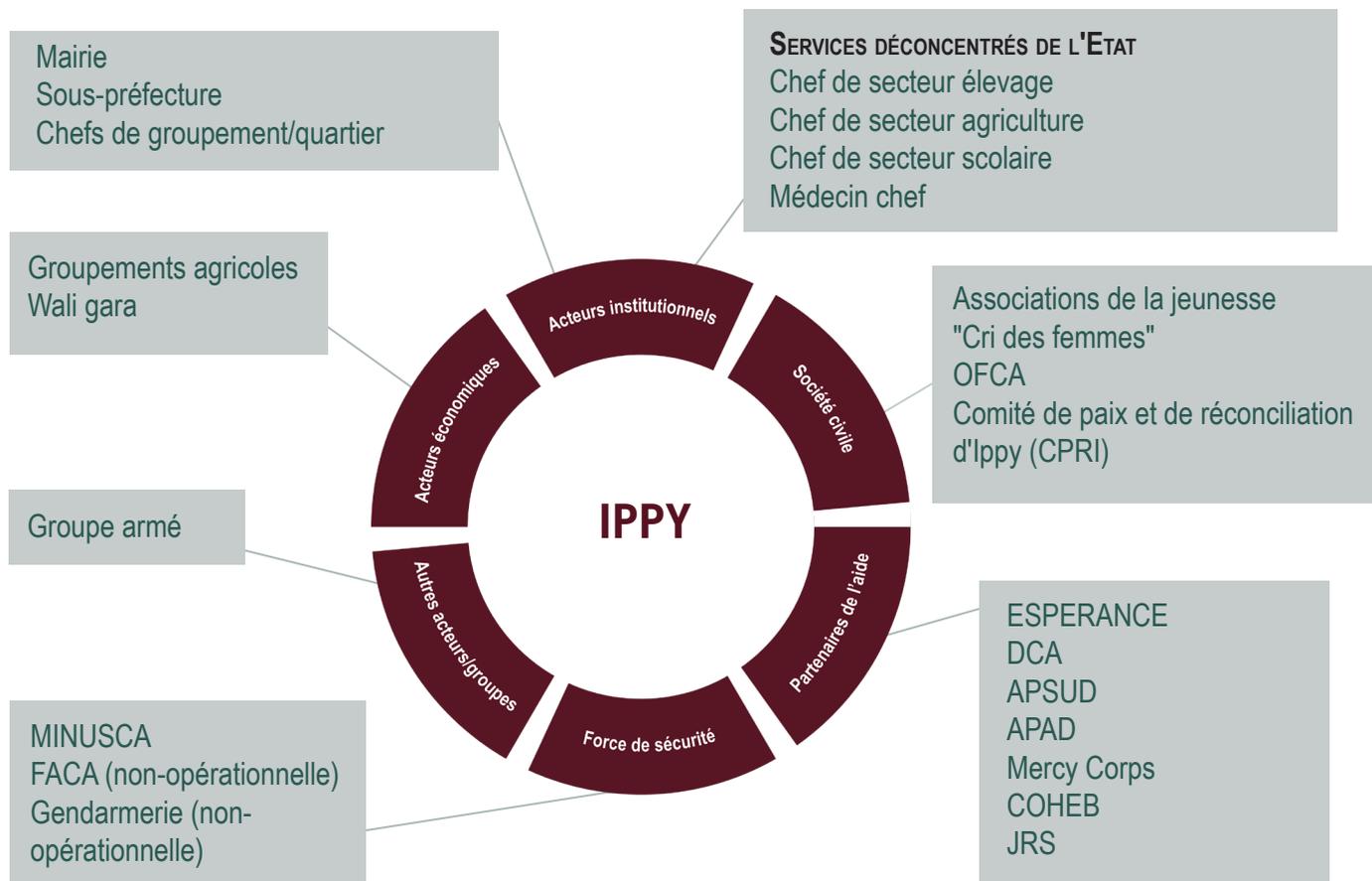
Les ateliers de planification se sont déroulés les **7 et 8 septembre 2020**.



Diagnostic territorial

IPPY

Cartographie des acteurs



Sur le plan institutionnel, le président de la délégation spéciale⁵ de la ville d'Ippy (voir organigramme page 23), a été nommé en avril 2020⁶. Le reste de l'équipe de la municipalité est restée en place. Le maire est appuyé par ses deux adjoints, en poste depuis 5 à 10 ans.

La mairie travaille en étroite collaboration avec les chefs de groupement et de quartier⁷, reconnus comme les meilleurs relais de communication vers la communauté, notamment pour la gestion des affaires quotidiennes. Ils sont mobilisés pour la diffusion d'informations sécuritaires et/ou sanitaires auprès des habitants ou pour passer des messages de cohésion et vivre-ensemble. Les acteurs de la société civile ont également désigné les chefs de groupement et de quartier comme leurs interlocuteurs privilégiés au quotidien.

Le représentant de la jeunesse, la représentante de l'organisation des femmes de Centrafrique (OFCA) et les leaders religieux ont été cités à plusieurs reprises par les informateurs clés rencontrés

au sein de la mairie et de la sous-préfecture. Selon eux, ce sont des personnalités respectées et écoutées par la population d'Ippy. Elles sont particulièrement engagées en matière de paix, réconciliation et cohésion sociale (voir section « Justice et Cohésion sociale », page 22). En sens inverse, les acteurs de la société civile sont en contact avec la mairie pour l'organisation d'activités communautaires comme le nettoyage de la ville.

Plusieurs informateurs clés ont confié que certains fonctionnaires affectés à Ippy n'étaient pas en poste à ce jour. C'est le cas notamment de nombreux enseignants qui ont fui la localité au moment des troubles de 2017 et qui ne sont pas encore revenus dans la zone. Par ailleurs, certains services ne sont pas du tout représentés sur place : c'est le cas pour les affaires sociales, le commerce, les impôts ou encore le service des eaux et forêts. Ces services disposent d'un bureau au niveau préfectoral. Les chefs de service de l'agriculture et de l'élevage sont quant à eux en poste à Ippy.

⁵ Au cours de l'atelier sous-préfectoral, en septembre 2020, l'équipe AGORA a eu connaissance d'un éventuel remplacement du maire rencontré durant de la phase de diagnostic au mois de juin.

⁶ L'ordonnance 088-006 de 1988 prévoit l'élection des maires, mais en pratique, le gouvernement nomme des délégations spéciales, avec à leur tête un ou une président(e), qui assure les fonctions de maire.

⁷ Le chef de quartier est le représentant de la communauté. Il est élu par les habitants d'un quartier pour une durée de 10 ans. Les chefs de quartier élisent à leur tour un chef de groupement, c'est-à-dire un ensemble de quartiers. Ce vote se fait à la mairie et le mandat d'un chef de groupement est de 5 ans.

Cartographie des acteurs

En ce qui concerne les acteurs économiques d'Ippy, des tensions ont été rapportées au cours des groupes de discussion, entre éleveurs et agriculteurs, principalement sur les questions foncières, malgré la répartition officielle existant entre les zones de cultures et les zones d'élevage (voir section « Territoire » de la présentation de la ville, page 8). Ces tensions liées à la délimitation des parcelles sont perçues comme une entrave au développement socio-économique de la zone⁸.

Les commerçants sont rassemblés au sein d'une association. Toutefois, certains informateurs clés ont exprimé leur volonté de refondre le bureau car celui-ci serait trop associé au groupe armé en présence dans la ville.

En matière de sécurité, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République

centrafricaine (MINUSCA) a été désignée localement comme le principal acteur impliqué dans la sécurité de la ville. Selon les informateurs clés, leur influence s'étend jusqu'à 5 km autour du centre-ville. Les Forces armées Centrafricaines (FACA) et la gendarmerie sont également présentes dans la ville. Selon les informateurs clés, elles ne seraient pas opérationnelles mais leur simple présence aurait un effet dissuasif auprès des groupes armés. Les éléments d'un groupe armé ont établi leur base à côté du marché central, en face de l'hôpital sous-préfectoral et disposent d'une influence qui s'étendrait sur l'ensemble de la sous-préfecture selon les personnes interrogées. Malgré la présence de ces acteurs nationaux et internationaux de la sécurité, il a été rapporté au cours des groupes de discussion que les principaux lieux de refuge choisis par la communauté en cas d'événement sécuritaire restaient les églises et la brousse.

⁸ L'absence de délimitation claire des parcelles de cultures et des zones d'élevage a été mentionnée comme l'une des difficultés quotidiennes rencontrées par les communautés.

Services de base

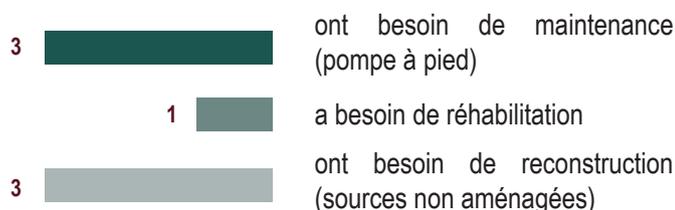
EAU

La moitié des points d'eau d'Ippy sont des sources naturelles non aménagées, principalement construites par la communauté elle-même. Le reste des points d'eau est constitué soit de pompes à motricité humaine, soit de sources naturelles aménagées.



Nombre de points d'eau répertoriés n'étant pas pleinement fonctionnels

Parmi ces 7 points d'eau non fonctionnels :



PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Selon les répondants aux groupes de discussion, le nombre de points d'eau améliorés est insuffisant pour couvrir les besoins de la communauté, amenant ainsi la population à consommer essentiellement de l'eau non potable. Par ailleurs, les quelques forages qui existent sont trop éloignés selon les participants aux groupes de discussion, obligeant la communauté à parcourir plusieurs kilomètres pour puiser de l'eau. De façon générale, tous les points d'eau d'Ippy sont utilisés par les habitants de plusieurs quartiers, voire de localités aux alentours.

130

Nombre moyen de ménages utilisant le même point d'eau⁹.

Selon les participants aux groupes de discussion, ce trajet quotidien comporterait des risques pour la sécurité individuelle des personnes en charge de collecter l'eau, du fait de la présence d'un groupe armé dans la localité.

Enfin, selon les membres de la communauté interrogés, les points d'eau de la ville ne seraient pas suffisamment entretenus, faute de compétences techniques disponibles sur place, notamment pour assurer la maintenance.

83 %

Des gestionnaires de services affirment n'avoir pas reçu d'aide pour le fonctionnement de leur service.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de ressources financières, y compris pour la maintenance



Le manque de matériel



L'insécurité dans la ville

HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

La ville d'Ippy ne dispose d'aucune latrine à usage communautaire. Par conséquent, la plupart des ménages pratiqueraient la défécation à l'air libre selon les participants aux groupes de discussion. Quelques ménages, minoritaires, disposent de latrines familiales. Faute de ressources financières, les habitants ne sont pas en mesure de construire des latrines privées. Selon certains participants aux groupes de discussion il y aurait un manque de « volonté » de la part des ménages pour la construction de latrines individuelles ; pour d'autres il s'agirait plutôt d'un manque de sensibilisation sur les aspects d'hygiène et d'assainissement. Des actions de sensibilisation auprès de la communauté sur « le bien-fondé de l'usage des latrines privées » seraient donc nécessaires selon eux.

ASSAINISSEMENT PUBLIC

Bien que la mairie ne dispose pas de service de voirie, la municipalité en lien avec le bureau de la jeunesse organise tous les samedis matin des activités communautaires de nettoyage de la ville qui mobilisent toute la communauté.

⁹ Selon les gestionnaires de service.

ÉDUCATION

La ville d'Ippy compte **5 écoles fonctionnelles** : 4 écoles publiques et 1 école privée. La majorité des établissements sont des bâtiments durables construits avant la crise de 2013 par le gouvernement ou une organisation religieuse. Aucune autre école ne semble avoir été construite depuis. **Tous les établissements répertoriés sont endommagés** sur le plan matériel, majoritairement du fait de l'intrusion de groupes armés dans les écoles et d'un manque de moyen pour entretenir les bâtiments selon les gestionnaires de service interrogés.



Nombre d'écoles répertoriées endommagées sur le plan matériel, principalement par manque de moyens.

145

Nombre moyen d'élèves par salle de classe.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de ressources financières des écoles



Le manque de matériel pédagogique et d'équipement de base (table-bancs, tableaux, etc.)



Le manque d'enseignants qualifiés



L'insécurité dans la zone

4,8

Nombre d'enseignants titulaires par école.

La majorité des informateurs clés interrogés estime que les enseignants titulaires et les maître-parents ne sont pas suffisamment formés et/ou auraient besoin d'un renforcement de capacités.

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Selon les participants aux groupes de discussion, l'insécurité dans la ville occasionnée par la présence de groupes armés, découragerait parfois les professeurs qualifiés de venir s'installer dans la ville. Cela fait écho à l'insatisfaction générale exprimée au cours des échanges avec la communauté quant à la qualité des services d'éducation : le **manque d'enseignants qualifiés et de matériel pédagogique** en seraient les principales causes.

Les habitants ont également évoqué les **difficultés financières** des familles pour payer les frais d'inscription des enfants à l'école. Beaucoup de ménages sont contraints de faire travailler les enfants pour obtenir des revenus supplémentaires.

L'accès est restreint, en particulier pour les filles, du fait des risques de violences physiques et sexuelles envers elles, perçus par la communauté.

1 200

Coût moyen en XAF de l'inscription scolaire par enfant.

SANTÉ

La ville d'Ippy compte **4 centres de santé**, construits par des ONG internationales, le gouvernement ou une organisation religieuse. Ce sont des petites structures, pouvant accueillir une vingtaine de patients par jour et par centre de santé.

La **moitié des infrastructures sont endommagées** sur le plan matériel, avec des dégâts allant de faibles à sévères selon les gestionnaires de service interrogés. La majorité ne dispose pas d'accès à l'eau potable et n'a pas de générateur pour assurer un fonctionnement optimal. Toutefois, toutes les infrastructures disposent de latrines, fonctionnelles séparées par genre.

1

Nombre de médecin qualifié présent en moyenne dans chaque centre de santé.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de personnel qualifié et de ressources financières



Le manque de médicaments



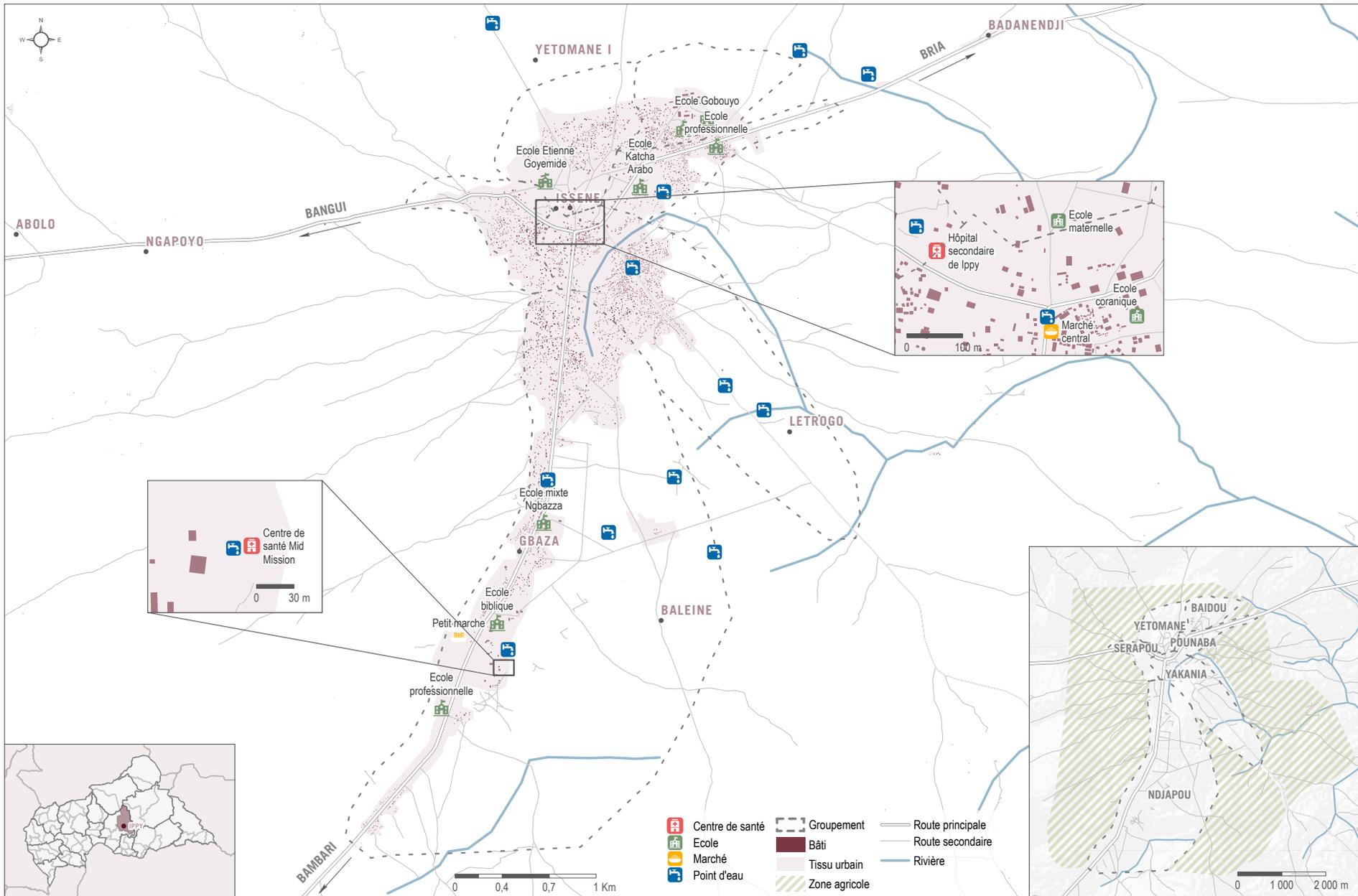
Le manque de matériel de communication/sensibilisation aux questions de santé

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

Le **manque de moyens financiers** des ménages a été rapporté par les participants aux groupes de discussion comme la principale barrière d'accès aux services de santé. Les familles ne disposent pas de suffisamment de ressources pour payer à la fois les consultations et les médicaments. Par conséquent, beaucoup d'habitants s'orienteraient vers la médecine traditionnelle, moins chère. Ces pratiques sont peu ou pas encadrées et peuvent donc présenter plus de risques pour les patients.

Par ailleurs, les participants déplorait un **manque de médicaments de bonne qualité** disponibles dans la ville. L'éloignement des centres de santé vis-à-vis de certains groupements, a été identifié comme une contrainte importante pour plusieurs raisons : i) le temps de trajet important (problématique pour des cas d'urgence médicale), ii) l'insécurité dans la ville et iii) la dégradation de la route.

Cartographie des services



Filières économiques

AGRICULTURE

Sur le plan agro-écologique, Ippy se trouve dans la zone guinéenne de la RCA, dite zone vivrier-élevage. Elle dispose d'un climat particulièrement propice à la production de racines et tubercules (manioc, igname, taro et patate douce) et à la production maraîchère¹⁰. De fait, la majorité des habitants de la ville sont investis dans :

- Les cultures vivrières : le manioc, le maïs, la courge et les arachides ;
- Les cultures maraîchères : principalement le sésame.

La zone de production agricole entoure la ville d'Ippy, à environ 10 km du centre-ville. Les parcelles cultivées sont régulièrement détruites en saison pluvieuse par des insectes.

D'après les informations recueillies, **l'agriculture est pratiquée majoritairement de façon individuelle**, par les hommes et les femmes. Les acteurs économiques rencontrés ont identifié l'agriculture comme l'activité la plus dynamique de la zone car elle permet de fournir de l'emploi à toute la population. Les femmes sont notamment beaucoup impliquées dans la vente des produits agricoles.

Il existe des groupements agricoles à Ippy. L'adhésion est payante, environ 1 500 XAF. Les membres se réunissent deux fois par mois, ce qui leur permet de se cotiser, à travers une caisse commune afin d'aider si besoin les membres du groupement. Un **système de prêt d'outils et de semences entre cultivateurs** a également été mis en place. Le **manque de semences** sur les marchés locaux, en particulier pour les cultures vivrières, a été rapporté comme une difficulté majeure lors des groupes de discussion avec la communauté et avec les acteurs économiques. Selon les autorités locales, jusqu'à présent seule une ONG se serait engagée dans la distribution de semences à Ippy. Pour pallier ces manquements, certains cultivateurs ont investi, sur leurs fonds propres, dans des réserves de semences et sont en mesure d'en prêter à d'autres cultivateurs dans le besoin.

La production agricole est à la fois consommée et vendue localement. Les acteurs économiques ont mentionné la venue d'acheteurs soudanais à Ippy, au minimum une fois par an. Ils viendraient s'approvisionner notamment en sésame. De façon générale, les participants aux groupes de discussion sur les filières économiques ont estimé que la demande pour les produits agricoles était forte.

Outre le manque de semences cité plus haut, les principales difficultés évoquées par les cultivateurs lors des groupes de discussion, pour la conduite de leurs activités, sont liées à :

- Un **manque de méthodes modernes** pour la culture et la transformation des produits agricoles. Au cours des événements de 2017, les cultivateurs d'Ippy ont perdu les bêtes et le matériel qui leur permettaient de pratiquer la culture attelée. Par ailleurs, une activité de transformation comme l'extraction d'huile de sésame est pratiquée par les cultivateurs mais à l'aide d'une méthode qu'ils jugent eux-mêmes rudimentaire ;
- **L'absence de délimitation claire des parcelles agricoles et pastorales.** Comme mentionné dans le paragraphe « Cartographie des acteurs », cette délimitation est prévue par la décision officielle de 1993 portant modification des zones de safari, d'élevage et de culture dans la sous-préfecture d'Ippy. Toutefois, très peu d'acteurs semblent en avoir connaissance.

¹⁰ Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) 2011 – 2015, ministère de l'Agriculture.

Tableau 1. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)¹¹ de la filière agricole à Ippy

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|--|--|---|
| <p>Structuration de la filière en groupements agricoles.</p> <p>Forte demande en main d'œuvre, source d'emploi local.</p> <p>Fort potentiel en terres agricoles et irrigables¹².</p> | <p>Pratiques agricoles traditionnelles : pratiques artisanales.</p> <p>Difficultés financières des agriculteurs pour payer les ouvriers.</p> <p>Manque de connaissances techniques pour l'optimisation des cultures (choix du sol et des semences).</p> <p>Manque d'intrants agricoles sur les marchés locaux.</p> | <p>Transformation et valorisation des produits agricoles.</p> <p>Retour à la pratique de la culture attelée et modernisation des pratiques agricoles.</p> <p>Venue d'acheteurs étrangers, principalement depuis le Soudan, le Tchad et le Cameroun, pour s'approvisionner en grandes quantités (en sésame principalement). Possibilités de diversification des productions et d'exportation.</p> <p>Communication claire sur le découpage existant des zones de cultures et de pâturage.</p> | <p>Vulnérabilité aux aléas climatiques (feux de brousse) et naturels (insectes).</p> <p>Situation géographique éloignée des zones de cultures. Insécurité de la zone du fait de la présence d'un groupe armé. Population a régulièrement peur d'aller aux champs.</p> <p>Vols et pillages des cultures.</p> |

¹¹ Les faiblesses, forces, opportunités et menaces ont été identifiés par les personnes ressources rencontrées pour échanger sur les secteurs économiques clés de la ville d'Ippy.

¹² Programme de Développement de la région 4, ministère de l'Agriculture et du développement rural.

ÉLEVAGE

La zone agro-écologique guinéenne dans laquelle se trouve Ippy est particulièrement propice à l'élevage de gros bétail¹³. De fait, les éleveurs d'Ippy sont **majoritairement investis dans l'élevage de bovins et de moutons**. Cette pratique concerne exclusivement la communauté peule ; les hommes pour les activités de pâturage et de convoyage du bétail et les femmes pour les activités annexes comme la production de lait.

Les participants aux ateliers cartographiques ont indiqué que le petit élevage avait été détruit dans la zone d'Ippy suite aux événements de 2017.

Les bœufs ne sont pas achetés, les éleveurs reçoivent leur bétail en héritage de leur famille et le savoir-faire se transmet de génération en génération. Selon un informateur clé, les éleveurs vendent la viande de bœuf localement ou à Bangui, s'ils disposent d'un cheptel conséquent. Le cas contraire, s'ils ne disposent que de 5 à 10 bêtes, la vente locale ou à Bambari est privilégiée.

Il n'existe **aucun groupement d'éleveurs à Ippy** et aucune aide extérieure ne leur a été apportée à ce jour. Les activités d'élevage ont été relancées suite à la crise de 2017 grâce à la

solidarité communautaire entre éleveurs ; certains éleveurs ont prêté leurs bêtes pour que les autres puissent reconstituer progressivement leur cheptel.

Les principales difficultés évoquées par les éleveurs au cours des groupes de discussion sont relatives à :

- Les **maladies qui affectent les bêtes et l'absence de produits vétérinaires** adéquats sur place pour les soigner ;
- L'**insécurité** : selon les éleveurs interrogés lors des groupes de discussion, les vols de bétails et les braquages sont fréquents sur la route qu'ils empruntent pour aller vendre leurs bêtes à Bangui ;
- L'**absence de couloir de transhumance bien défini** dans la zone, selon les résultats de la cartographie participative. Les éleveurs feraient donc pâturer leurs bêtes à la périphérie de la ville, à environ 5 à 10 km du centre. Les répondants reconnaissent que les éleveurs sont contraints de se rapprocher de la ville car ils se sentent exposés à des risques sécuritaires lorsqu'ils s'en éloignent. Toutefois, cela entraînerait des complications avec les agriculteurs qui subiraient parfois des dégâts sur leurs espaces cultivés.

Tableau 2. Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière agricole à Ippy

| FORCES | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS | MENACES |
|---|--|---|---|
| <p>Savoir-faire.</p> <p>Héritage du cheptel, pas besoin d'investissement de départ.</p> <p>Le cheptel constitue le capital propre de chaque éleveur. Autonomie et indépendance dans la gestion de ce capital (quand le vendre, quelle quantité, etc.).</p> <p>Forte demande sur les marchés locaux et nationaux pour la viande de bœuf. Des acheteurs viennent de Bambari et Bangui pour acheter la viande.</p> | <p>Manque de connaissances techniques sur les aspects vétérinaires et absence locale de produits pour traiter les bêtes en cas d'épidémies. Ils ne sont disponibles qu'à Bangui (frais de transport additionnels).</p> <p>Faible structuration de la filière pour l'élevage bovin.</p> | <p>Communication claire sur le découpage existant des zones de pâturage.</p> <p>Mise en place d'un dépôt local pour les produits vétérinaires.</p> <p>Echanges économiques avec les agriculteurs.</p> <p>Augmentation des cheptels.</p> | <p>Insécurité sur les axes et dans la localité (risques de braquages, de vols de bétails).</p> <p>Exposition des bêtes aux maladies, particulièrement en saison des pluies.</p> |

¹³ Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (SDRASA) 2011 – 2015, ministère de l'Agriculture.

COMMERCE

La ville d'Ippy compte **2 marchés fonctionnels**, y compris en saison des pluies, bien qu'ils ne soient pas couverts. Le commerce a été cité comme **première activité porteuse** à Ippy par la quasi-majorité des autorités locales rencontrées.

Le marché central, au niveau du rond-point

Ce marché est ouvert tous les jours entre 7h et 17h. Selon les participants aux groupes de discussion, il arrive que le marché soit momentanément fermé en cas de rumeurs d'éventuelles attaques des groupes armés aux abords de la ville. Par ailleurs, à partir 2017-2018, le marché a été fermé pendant plus d'un an, du fait de l'insécurité généralisée dans la ville. Sur les sites de regroupement et dans les quartiers, les communautés avaient recréé des petits marchés.

Le marché est accessible pour toutes les communautés d'Ippy. L'**approvisionnement en denrées alimentaires se fait localement**. Les participants aux groupes de discussion ont estimé que cela était satisfaisant la plupart de l'année, à l'exception de la saison des pluies qui entraîne une pénurie de certains produits comme le manioc ou la viande. Bien que les communautés trouvent la disponibilité des produits satisfaisante, le niveau de prix est trop élevé selon elles¹⁴.

Les **produits non alimentaires sont acheminés depuis Bangui ou l'étranger**, principalement depuis le Soudan *via* Bria. Les biens vendus dans les boutiques sont le savon, le sucre, le sel, la farine, l'huile, les vêtements, les chaussures et les produits d'hygiène. La demande pour ces produits est considérée comme forte par les commerçants interrogés lors des groupes de discussion. De la même manière que pour les biens alimentaires, l'approvisionnement en biens non alimentaires est perturbé en saison pluvieuse, principalement du fait de la dégradation des routes par lesquelles sont acheminées les marchandises. Cela entrave la circulation des camions ainsi que l'acheminement de l'essence pour ces véhicules.

Le petit marché

Ouvert tous les jours, en journée, ce marché se situe à l'entrée de la ville sur l'axe Bambari. Le marché est approvisionné en biens alimentaires et non alimentaires. Les commerçants s'approvisionnent localement et depuis Bangui, une fois par mois. Localement, les commerçants disposant d'une boutique

sont exclusivement des hommes. Les femmes, quant à elles, vendent principalement les denrées alimentaires qu'elles et leurs familles cultivent.

Les **deux marchés d'Ippy ont été construits et continuent d'être gérés par la mairie**. La taxe communale prélevée *via* la collecte des tickets permet de réaliser quelques investissements d'aménagement du marché selon les informateurs clés. Toutefois, celle-ci serait en partie captée par le groupe armé présent dans la localité. Des cas de vols de marchandises et de rackets de commerçants ont également été rapportés.

Selon les gestionnaires, les marchés d'Ippy attirent des personnes venant d'environ 70 km aux alentours de la ville. Ils ont souligné une perturbation du commerce au moment des événements de 2017. Les **échanges ont pu être progressivement redynamisés grâce à la relance de l'agriculture notamment**. De plus, la fréquentation des marchés aurait progressivement augmenté, après la fin des événements de 2017, du fait de l'arrivée de populations dans la zone.

PRINCIPALES CONTRAINTES EXPRIMÉES PAR LES GESTIONNAIRES DE SERVICES :



Le manque de ressources financières



Le manque d'infrastructure



Le manque de sécurité dans la localité et la présence de groupes armés sur les axes

De façon générale, l'approvisionnement des commerçants se fait de manière individuelle et directement auprès des producteurs ou des grossistes, au nombre de 5 à Ippy selon un informateur clé. Les **commerçants sont peu nombreux à être réunis en association**. Certains ont évoqué des problèmes de gestion survenus avec d'anciennes associations, certains commerçants ont mentionné au cours des groupes de discussion des comités de gestion « artificiels » qui n'auraient entrepris aucune action concrète pour les commerçants, ce qui les aurait découragés de se réunir au sein d'une entité commune.

Au cours des groupes de discussion, certains commerçants ont mentionné l'aide apportée par une ONG internationale, sous la forme d'un appui financier direct à hauteur de 50 000 XAF par

¹⁴ Au mois de juillet 2020, le manioc a été répertorié comme indisponible sur le marché d'Ippy. Le coût médian du panier minimum d'articles de survie (PMAS) composé de biens alimentaires et non alimentaires est légèrement en deçà de la médiane nationale pour le mois de juillet 2020. Voir : https://www.impact-repository.org/document/repository/4fcbede9/REACH_RCA_Base_de_donn%C3%A9es_Suivi_des_march%C3%A9s_Juillet_2020.xlsx

commerçant, afin de renforcer leur fonds de commerce. Les bénéfices de cette action ne semblent pas avoir été durables ou suffisants car pour leur part, les gestionnaires de marché ont indiqué n'avoir reçu aucune aide au fonctionnement et n'avoir aucun contact avec les ONG locales ou internationales en ce sens.

PRINCIPALES BARRIÈRES D'ACCÈS

La principale difficulté évoquée par les habitants d'Ippy concerne le prix des produits locaux. Les **denrées alimentaires en particulier sont trop chères** selon les participants aux groupes de discussion. L'insalubrité (l'absence de bac à ordures) sur les marchés a également été mentionnée.

AUTRES SECTEURS

A Ippy, la population est engagée dans d'autres activités économiques comme la **chasse** ou l'**exploitation minière**. Ces deux secteurs n'ont pas été considérés comme porteurs lors du diagnostic territorial¹⁵ mais quelques informations ont toutefois pu être collectées au cours des groupes de discussion.

La chasse permet la vente de viande de brousse sur les marchés d'Ippy. Elle est pratiquée exclusivement par les hommes. Aucun

groupement de chasseurs n'a été répertorié au cours du diagnostic territorial. La viande est consommée et vendue localement. L'offre de viande boucanée issue de la chasse varie selon les saisons : pendant la saison pluvieuse elle peut être chère selon les participants aux groupes de discussion car le gibier est plus difficile à trouver dans la brousse.

Les chantiers miniers sur les axes Ndassima et Ouaka 2 exploitent l'or et le diamant. Certains habitants, exclusivement les hommes peu qualifiés, sont engagés dans ces chantiers. Selon les participants aux groupes de discussion il s'agirait principalement des habitants du groupement Serapou. Les femmes sont engagées sur place pour préparer les repas des artisans.

Aucun groupement d'artisans miniers n'a été répertorié au cours du diagnostic territorial. Selon les répondants, les mines seraient contrôlées par le groupe armé présent dans la ville. La demande pour ces minerais serait forte, en particulier pour l'or, plus facile à trouver. Ils seraient vendus localement ou acheminés jusqu'à Bangui selon les participants aux groupes de discussion. L'exploitation minière est particulièrement perturbée au cours de la saison pluvieuse car il arrive que les carrières soient inondées.

¹⁵ Cela signifie que ces deux secteurs n'ont pas fait l'objet d'entretiens individuels complémentaires, habituellement menés avec des informateurs clés de la filière. Selon les résultats des enquêtes menées auprès d'informateurs clés et de membres de la communauté, la chasse ne semblait pas représenter une part importante des activités économiques de la localité. Il s'agit d'avantage d'une activité individuelle, complémentaire, pratiquée par quelques personnes et ne faisant l'objet d'aucune structuration. Quant à l'exploitation minière, elle ne s'inscrit pas dans le cadre de l'appui aux activités génératrices de revenus (AGR) prévues par les partenaires du consortium RELSUDE.

Gouvernance locale

REPRÉSENTATION

L'enquête a fait ressortir que les **chefs de quartier sont identifiés comme les premiers interlocuteurs et représentants des communautés**. Ils sont élus par les habitants pour une durée de 10 ans et peuvent être destitués s'ils ne donnent pas satisfaction à leur communauté. Ils sont respectés car ils connaissent bien les habitants de leurs quartiers et sont en mesure de leur prodiguer des conseils dans leur vie quotidienne. Ils fournissent protection et assistance morale, notamment en cas de décès dans une famille. Ce sont eux qui sont **en charge de la gestion des conflits au niveau local** et assurent la défense des intérêts des membres de leur communauté devant les autorités de l'Etat. Ils sont **mobilisés par la mairie et la sous-préfecture pour relayer des informations** ou encore pour assurer des actions de sensibilisation de masse dans les quartiers, sur des sujets tels que la paix et la cohésion sociale ou bien dans le cas d'urgences sanitaires comme cela a pu être le cas avec la crise du COVID-19. Ils ont également été identifiés par les membres de la communauté comme les garants de leur protection face aux groupes armés.

Les **participants peuls** aux groupes de discussion ont quant à eux identifié le « **ardo** », **chef communautaire**, comme premier représentant de leur communauté. Il assure le même rôle que le chef de quartier traditionnel. Il est également élu par la communauté pour une durée de 10 ans et est reconnu auprès de la mairie. Cette personne est choisie principalement pour ses qualités morales : honnêteté, responsabilité, respect et non-discrimination.

Les canaux de communication entre les communautés et leurs représentants communautaires vont des discussions privées à des réunions de quartier ou des assemblées générales.

Le **représentant de la jeunesse dispose également de la confiance des communautés** selon les réponses apportées lors des groupes de discussion. Il est reconnu pour son engagement auprès des habitants de la ville ; il intervient notamment en cas d'arrestation arbitraire d'un membre de la communauté par les éléments du groupe armé en présence dans la ville. Le bureau de la jeunesse est organisé de telle manière qu'un délégué de la jeunesse est présent au sein de chaque groupement. Tous les délégués se réunissent à la maison des jeunes, au moins une fois par mois selon le délégué de la jeunesse. Cela permet une proximité avec la communauté, en particulier avec les jeunes,

afin de les assister en cas de besoin et de les orienter en cas de litiges pour éviter que le problème ne soit transféré auprès du groupe armé. Le délégué de la jeunesse est également reconnu pour son dynamisme et son action pour le bien commun ; c'est à son initiative par exemple que, depuis 2019, la communauté se mobilise pour assurer le nettoyage de la ville chaque semaine. Les délégués présents dans les groupements organisent des quêtes auprès des habitants afin de réunir de l'argent permettant de préparer une collation pour tous ceux qui accepteraient de participer à cette activité communautaire.

Le maire dans son rôle de premier citoyen de la localité est reconnu comme un représentant clé des intérêts de la communauté. Toutefois, au cours des discussions, les participants n'ont pas souhaité se prononcer sur le maire en place. Nouvellement nommé et déployé dans la ville d'Ippy, les habitants attendent de voir s'il remplit tous les critères d'un bon représentant : responsable, honnête et sage.

Dans le cadre de la décentralisation en République centrafricaine, les collectivités territoriales ont pour mission d'encourager le développement économique, social et environnemental local. Les services déconcentrés de l'Etat assistent quant à eux les collectivités dans l'exercice de leurs missions, dans leurs domaines de compétences techniques respectifs. Les principes de la décentralisation et domaines de compétence des communes sont régis par l'ordonnance 088-006 de 1988¹⁶, mais ne semblent pas être appliqués¹⁷. Notamment, la grande majorité des communes ont le statut de délégations spéciales, dont le maire est nommé par le gouvernement et non élu par les habitants. Les compétences des collectivités devraient être étendues et clarifiées par l'adoption d'un nouveau Code des collectivités territoriales et circonscriptions administratives dans le courant de l'année 2020.

¹⁶ Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Ordonnance 088-006, du 5 février 1988, portant création des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives.

¹⁷ A titre d'exemple, l'ordonnance prévoit l'élection des maires. Or ces derniers sont toujours nommés à la tête de délégations spéciales.

JUSTICE ET COHÉSION SOCIALE

Les groupes de discussion avec la communauté font apparaître une **appréciation plutôt positive de la cohésion sociale**, y compris pour les minorités peuples interrogées.

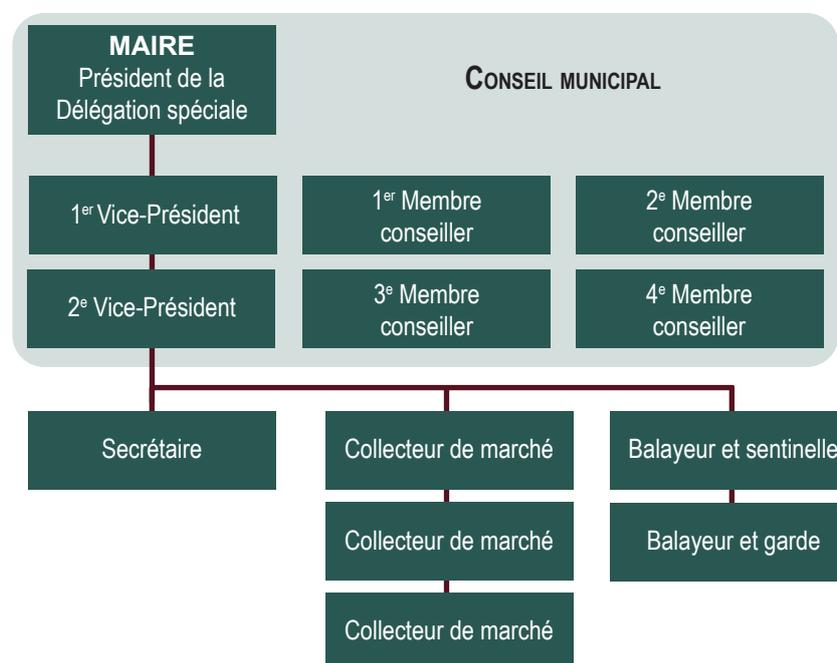
Certains habitants reconnaissent les impacts négatifs que la crise de 2017 a pu avoir en matière de cohésion sociale, mais soulignent également le **travail engagé par les leaders locaux afin de sensibiliser la communauté** sur la cohésion sociale. Depuis les événements de 2017, plusieurs réunions ont été organisées, à raison d'au moins 2 fois par mois, à l'initiative du maire sortant, des chefs de quartier et des chefs de groupe afin d'engager un débat sur le vivre ensemble. Les leaders religieux, les représentants de la société civile et les habitants sont conviés à ces réunions.

Les tensions sociocommunautaires rapportées par les personnes rencontrées consistent en des cas de litiges familiaux, de petit banditisme ou encore de conflits entre voisins. Ces **tensions sont généralement gérées par les chefs de quartier ou le représentant de la jeunesse**, qui assurent la médiation afin de concilier les deux parties. Ce mode de règlement des conflits donne satisfaction à la communauté, selon les participants aux

groupes de discussion. Toutefois, plusieurs informateurs clés différents ont témoigné que de nombreux cas de litiges étaient portés auprès du groupe armé en présence dans la ville. Les membres de la communauté sont alors convoqués et doivent s'acquitter de frais de convocation ainsi que d'amendes illégales dont le montant dépend du forfait commis et de la décision arbitraire des éléments du groupe armé.

En 2019, la MINUSCA a appuyé la communauté pour la mise en place du **Comité local de paix et réconciliation d'Ippy** (CPRI). Elle a notamment dispensé des formations sur le dialogue intercommunautaire, les techniques de médiation, la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Le bureau de ce comité est composé de leaders religieux, de représentants des agriculteurs et des éleveurs et de représentants de la société civile. L'objectif du CPRI est de sensibiliser la communauté à la résolution pacifique des conflits. Les membres du CPRI ont exprimé un besoin en appui logistique pour continuer leurs actions (moyens de déplacement, mégaphone pour les sensibilisations communautaires, appareils de sonorisation, fournitures bureautiques, etc.). Selon un informateur clé, le CPRI ne serait pas encore totalement opérationnel car une discussion est en cours, en interne, sur l'implication des éléments UPC dans ce comité, afin de les sensibiliser eux aussi à la paix et à la cohésion sociale.

Diagnostic institutionnel



Le conseil municipal d'Ippy rassemble le président de la délégation spéciale, nommé en avril 2020, deux vice-présidents et 4 membres conseillers, dont deux femmes. L'âge moyen est d'environ 52 ans. Le conseil est censé se réunir deux fois par an, mais selon les informateurs clés cette réunion n'a pas eu lieu depuis la crise de 2013. Son rôle est de prendre les décisions relatives au fonctionnement des services de la commune, voter le budget et veiller à la répartition des recettes de la commune et assurer le paiement du personnel.

Le 1^{er} vice-président est responsable de l'Etat civil et des questions de conciliation, il est le président du tribunal coutumier. Le 2^e vice-président est en charge des problématiques relatives à la voirie et aux conflits fonciers (délimitation des parcelles, cas de ventes illicites). Il est aussi responsable de la collecte des taxes sur le marché. Cette répartition des tâches a été décidée par la mairie, mais il n'existe pas de document officiel statuant de cela. Le maire, nouvellement nommé, a admis vouloir observer le fonctionnement de l'équipe dans un premier temps avant de décider d'une nouvelle répartition des tâches.

La mairie dispose ensuite de 6 personnels (voir organigramme ci-contre). Pour la plupart ce sont des personnes ayant un niveau d'étude primaire, qui travaillent au sein de la mairie depuis 15 à 20 ans. Aucun personnel n'a reçu de formation depuis sa prise de fonction. Des réunions du personnel sont organisées tous

les samedis matin, à la mairie, et ont pour but de faire le bilan des activités de la semaine et d'établir le plan de travail pour la semaine suivante. Les services existants au sein de la mairie sont :

- La voirie ;
- L'Etat civil ;
- Le domaine public ;
- Les affaires communales en charge de la conciliation et gestion des litiges via le tribunal coutumier ainsi que la prévention des conflits ;
- La police municipale en charge du maintien de l'ordre pour la circulation sur la route et dans les marchés.

Afin d'assurer une bonne communication avec la communauté, la mairie passe par les chefs de quartier et les chefs de groupement, par convocation verbale pour des réunions qui se tiennent à la mairie. De plus, la mairie a responsabilisé les membres du conseil municipal pour devenir les points focaux des groupements :

- Le 1^{er} adjoint pour le groupement Yakania ;
- Le 2^e adjoint pour le groupement Njapou ;
- Le 1^{er} conseiller pour le groupement Pounaba ;
- Le 2^e conseiller pour le groupement Serapou ;
- Le 3^e conseillère pour le groupement Yetomane ;
- Le 4^e conseiller pour le groupement Gbaidou.

Théoriquement, les principales ressources financières de la commune sont les revenus fiscaux tirés des taxes suivantes prélevées chaque mois :

- Les taxes sur les produits de cru, qui s'élèvent à 50 ou 100 XAF par commerçant selon les quantités ;
- Les taxes sur les produits de chasse, qui s'élèvent à environ 1 000 XAF par commerçant ;
- Les taxes sur l'abattage, qui s'élèvent à 500 XAF par bête (avant la crise de 2013, cette taxe s'élevait à 1 000 XAF par bête) ;
- Les taxes sur la cueillette, qui s'élèvent à 100 XAF par commerçant ;
- Les taxes sur le stationnement de véhicules lourds et légers, qui s'élèvent à environ 1 000 XAF par véhicule.

Dans les faits, de nombreuses taxes (surtout la taxe sur l'abattage et celle sur le stationnement des véhicules) ainsi que les amendes de la police municipale sont captées par le groupe armé en présence dans la ville.

Par ailleurs, la commune peut obtenir des ressources financières grâce aux différents services qu'elle propose :

- L'Etat civil : les actes de naissance, de décès et de mariage sont facturés 1 000 XAF par certificat ;
- Les affaires communales : les parties prenantes d'un conflit doivent s'acquitter de 1 000 XAF chacune pour l'organisation de la conciliation ;
- Le service de voirie : les tickets du marché de 50 ou 100 XAF permettent de collecter un total de 4 000 à 5 000 XAF par mois ;
- Le service du domaine : la délimitation d'une parcelle peut être facturée à 15 000 XAF.

Les subventions annuelles du gouvernement s'élèvent à 800 000 XAF. Depuis 2005, la mairie d'Ippy n'aurait reçu que 300 000 XAF, en 2018, selon un informateur clé. Cet argent avait alors permis le paiement des salaires des employés de la mairie.

Le principal poste de dépense est consacré au paiement des salaires du personnel de la mairie, payés régulièrement selon les informateurs clés rencontrés, ainsi que des salaires des enseignants vacataires et des infirmiers. Viennent ensuite les frais de fonctionnement courant (fournitures de bureau, entretien) et les dépenses liées à l'entretien de la ville mobilisent les ressources financières de la mairie. La commune souhaiterait réaliser

des investissements à moyen terme, notamment pour la réhabilitation des infrastructures communautaires comme le marché (construction de latrines) ou l'école maternelle ainsi que la réhabilitation des ponts sur les axes.

La collaboration entre la mairie, la sous-préfecture et les services déconcentrés de l'Etat a été jugée satisfaisante par les personnes ressources rencontrées. Les différents services organisent régulièrement des réunions de consultation et d'information, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'élevage. L'inspectrice d'académie et le préfet semblent être les seuls fonctionnaires de la préfecture à avoir réalisé des visites dans la commune d'Ippy en 2019, selon les personnes rencontrées.

Autoévaluation des organisations de la société civile (OSC)

Les équipes AGORA ont utilisé une version adaptée et allégée de l'outil *Taking the Lead* développé par OXFAM, dans chacune des 21 localités ciblées. Dans le cadre de RELSUDE, *Taking the Lead* consiste en l'autodiagnostic des capacités des OSC. Les OSC sont identifiées à travers un appel à manifestation d'intérêt. Puis, sur la base d'une grille de critères élaborée avec OXFAM, entre 5 et 10 organisations sont conviées à un atelier pour autoévaluer leurs capacités techniques et organisationnelles, en tant qu'acteur de la ville. La méthodologie adoptée consiste en des groupes de discussion conduits par des animateurs sur la base d'un guide. La liste des critères comprend des aspects administratifs (statut officiel et règlement intérieur), techniques (domaines et approches d'intervention) et qualitatifs (perception de l'Organisation sur ses actions et impacts au niveau local). **L'analyse ci-dessous a été réalisée par OXFAM** sur la base des données collectées par AGORA auprès des OSC.



Capacité d'intervention

L'autoévaluation des OSC a révélé une capacité d'intervention opérationnelle. Les OSC connaissent plusieurs approches méthodologiques dont l'approche de protection à base communautaire, elles ont mis en œuvre de nombreux projets avec succès dans plusieurs domaines : distribution d'eau potable, assainissement de latrine, remise de kit d'hygiène. Elles ont également mis en place de nombreux projets de moyens de subsistance orientés sur la réduction de la vulnérabilité face à une catastrophe. Cependant, très peu d'OSC sont positionnées sur les thématiques liées au développement de la localité et leur capacité sur ce plan est faible voire quasi inexistante.

Capacité organisationnelle et structurelle

Les OSC de la ville d'Ippy peinent à développer une réflexion cohérente sur leur vision, leurs valeurs et leur mandat. L'autoévaluation révèle d'importantes difficultés en termes de planification stratégique. Ainsi, le principal défi des OSC réside dans le développement de leur capacité à structurer la mise en œuvre de leur stratégie. A ce stade, leurs capacités d'intervention collective ne sont pas suffisantes pour mieux prendre en charge les aspirations de leurs bénéficiaires.

Redevabilité, autonomisation et transparence

Les OSC n'ont pas une démarche de collaboration étroite ni avec les communautés ni avec les autorités locales. Elles n'inscrivent pas leurs actions dans une logique intégrée. En effet l'autoévaluation a montré que leur intervention ne s'inscrit pas dans un processus qui promeut la participation des membres de la communauté au montage, à l'exécution et au suivi-évaluation des projets. Elles ont des difficultés à faire de leurs activités l'objet d'un plan d'amélioration continue et globale des enjeux des communautés.

Besoin d'appui et d'accompagnement des OSC

Les OSC d'Ippy ont su faire un travail d'identification de leurs forces et faiblesses, cet exercice les a amenées à évaluer leurs expériences et s'approprier les défis de leur organisation sur l'avenir.

En vue d'une meilleure participation des OSC au processus de delèvement d'Ippy, le plan de renforcement de leur capacité devrait prendre en compte :

Axes prioritaires :

- Capacités organisationnelles : gouvernance associative, formulation d'une vision, planification stratégique, annuelle, gestion de projet, mécanisme local de suivi évaluation ;
- Capacité technique : normes humanitaires (approche, méthodes, outils), participation citoyenne et redevabilité (approche, méthodes, outils), diagnostic des besoins des communautés, capitalisation et apprentissage des leçons apprises, paix et cohésion sociale. ;
- Réseautage.

Axes secondaires :

- Recherche de financement ;
- Genre et développement ;
- Développement local (approche, méthodes, outils).



Planification du relèvement

IPPY

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE | |
|---|--|--|
| PRIORITÉ 1 : Construire et réhabiliter les infrastructures hydrauliques | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Construire 2 nouveaux forages de type pompes à main par groupement, soit 12 forages 2. Aménager, traiter et équiper les puits traditionnels, en priorité ceux qui ne s'assèchent jamais 3. Entretien et désinfecter les puits traditionnels et les sources naturelles aménagées | <p>La mairie, en lien avec les chefs de quartier, pourrait identifier les quartiers prioritaires, qui ne disposent d'aucun point d'eau. L'accord de la mairie est obligatoire pour engager des travaux sur un terrain public.</p> <p>L'Agence nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) est l'organe étatique en charge de la construction des forages en RCA. Les limitations financières, humaines et logistiques de l'agence limitent le déploiement d'agents dans la ville d'Ippy. Selon un informateur clé des services de l'ANEA, des pompes hydrauliques ont été livrées auprès d'une ONG nationale en charge de la réhabilitation. Cette collaboration entre partenaires humanitaires et services déconcentrés semble satisfaisante dans le secteur de l'eau.</p> <p>Le plan stratégique de l'ANEA est le document de référence en matière de normes relatives aux points d'eau et à leur fonctionnement.</p> <p>Pour la construction, des ouvriers qualifiés pourraient être identifiés par la mairie via les chefs de quartier au niveau local. Les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ne pourraient être envisagés qu'avec la présence d'un technicien sur place pour la supervision.</p> <p>Les priorités identifiées par la communauté pour la construction de nouveaux ouvrages concernent les lieux publics comme les écoles ou le marché. En particulier, les besoins de la communauté peule, regroupée sur le terrain octroyé par la mairie, doivent être pris en compte. Aucun point d'eau n'est présent dans cette zone. La communauté consomme donc de l'eau non potable ou est contrainte de parcourir plusieurs kilomètres pour puiser de l'eau.</p> | <p>Un comité de gestion devrait être mis en place pour chaque nouveau forage. Il serait intéressant d'impliquer les chefs de quartier dans les comités de gestion et les chefs de groupement pour la relation entre les comités et la mairie. Le prix d'accès à l'eau devrait être décidé en assemblée de quartier, par les communautés, comme le prévoient les normes.</p> <p>Concernant l'entretien des sources non aménagées, les priorités ont été identifiées pour celles se situant près de de l'école Katcha Arabo et dans le groupement Gbaïdou.</p> |

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE | |
|--|---|---|
| PRIORITÉ 2 : Renforcer les compétences techniques des agents locaux | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer les comités de gestion pour la gestion et la réparation des équipements 2. Former les artisans réparateurs et les agents en charge de la maintenance des points d'eau 2. Doter les comités de gestion (COGES) en équipements de maintenance | <p>L'ANEA est normalement en charge de la formation des artisans réparateurs. A défaut de pouvoir se déplacer dans la localité l'agence pourrait fournir les modules de formation dont elle dispose.</p> <p>Les artisans réparateurs pourraient être identifiés au sein de la communauté par la mairie.</p> <p>Il a été proposé par la communauté que les chefs de quartier soient les garants de la bonne gestion des dotations en pièces de rechange pour les ouvrages hydrauliques. Pour un meilleur suivi, l'ANEA pourrait fournir un appui en formant les chefs de quartier sur les aspects de maintenance basiques. Ce module de formation existe déjà et s'étend sur une semaine (3 jours de théorie et 3 jours de travaux pratiques). L'agence aurait besoin d'un appui logistique pour se rendre dans la localité pour la formation. Cela permettrait aux chefs de quartier de superviser l'ensemble des points d'eau et de prendre le relai en cas de besoin pour assurer la durabilité des ouvrages.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'un magasin de pièces de rechange serait une possibilité. Il serait construit localement et doté en pièces de rechanges par un partenaire humanitaire (minimum 2 exemplaires de chaque pièce technique par point d'eau existant dans la localité ; s'il y a 5 points d'eau on dotera le magasin de 10 cylindres, 10 pompes, etc.)¹⁸.</p> <p>Un comité de gestion devrait être mis en place pour ce magasin. Il serait préférable que les pièces vendues soient légèrement en deçà du prix du marché pour que les comités de gestion des points d'eau soient en mesure de payer les pièces dont ils ont besoin. Pour assurer la durabilité de ce magasin, un plaidoyer pourrait être fait auprès des partenaires de la zone pour qu'ils donnent le</p> | <p>reliquat de matériel dont ils disposent à la fin de leurs projets.</p> <p>Une alternative de plus court terme pourrait être de rendre les comités plus autonomes sur ces aspects et de les former pour qu'ils fabriquent eux-mêmes les petites pièces avec des matériaux locaux recyclés¹⁹.</p> <p>Les COGES sont généralement établis et formés par l'ANEA. A défaut, les normes de l'ANEA détaillent le fonctionnement optimal d'un comité de gestion d'un point d'eau. Les modules de formation sont également disponibles au niveau de la direction générale à Bangui. La collaboration entre une ONG et l'ANEA serait possible sur cet aspect de formation. L'appui pourrait commencer par une dotation en matériel de maintenance (caisse à outils standard <i>a minima</i>).</p> <p>L'implication des chefs de quartier dans les comités de gestion est importante ; ils peuvent sensibiliser les populations pour une meilleure appropriation des ouvrages, et faire en sorte qu'elles s'investissent dans l'entretien de ceux-ci et le respect des règles de fonctionnement.</p> |

¹⁸ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

¹⁹ Entretien avec un expert technique eau, hygiène et assainissement (EHA), ACTED, novembre 2020.

Hygiène et assainissement

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Construire et réhabiliter des infrastructures d'hygiène communautaires

1. Construire des latrines publiques, en priorité dans les lieux identifiés par la communauté :

- La gare routière (2 blocs de 2 latrines)
- Le marché central (4 blocs de 4 latrines)
- L'hôpital
- Le stade (2 blocs de 4 latrines)
- Les églises et mosquées (2 blocs de 2 latrines)
- La mairie
- Les écoles (2 blocs de 2 latrines)
- Le quartier peul (2 blocs de 4 latrines)

2. Doter la mairie en produits d'entretiens

3. Doter la communauté en matériel pour la construction de latrines privées

Les latrines publiques doivent être gérées par la mairie qui en assure également l'entretien. La communauté a estimé que leur utilisation devait être payante, avec un montant estimé à 25 XAF par utilisation. La construction pourrait se faire grâce à la mobilisation des ouvriers locaux. Le travail en THIMO ne pourrait être envisagé qu'à condition que la supervision soit assurée par un technicien sur place. Pour les latrines à fosse ventilée, il faudrait compter 3-4 jours de travail pour 3 personnes. La mairie, en sa qualité de gestionnaire, pourrait assurer le suivi des activités de construction.

Un comité de gestion devrait être mis en place pour les latrines construites, selon les normes de l'ANEA. Pour le secteur sanitaire en particulier, le service d'assainissement de l'hôpital pourrait assurer la gestion des latrines. En ce qui concerne le milieu scolaire, les associations de parents d'élèves (APE) sont généralement en charge de la gestion des points d'eau et des

latrines. Un « club hygiène » pourrait être mis en place pour impliquer les élèves dans la maintenance des infrastructures et les sensibiliser plus largement sur la thématique de l'hygiène et l'assainissement.

Concernant les latrines privées, la communauté pourrait prendre en charge la responsabilité de creuser les fosses tandis qu'une ONG partenaire pourrait s'occuper de couler les dalles de béton nécessaires. Une dotation en matériel serait nécessaire pour achever l'aménagement des latrines (ciment et tôles). Les dotations pourraient être distribuées *via* les chefs de quartier. Une dotation de produits de traitement/désinfection pour l'entretien pourrait également être envisagée.

La construction de latrines privées doit s'accompagner d'une sensibilisation auprès de la communauté sur l'utilisation de ces infrastructures.

PRIORITÉ 2 : Sensibiliser à la salubrité et renforcer les capacités des autorités locales

1. Sensibiliser la communauté sur la bonne utilisation des infrastructures et sur l'importance de l'eau dans l'hygiène

2. Sensibiliser la communauté sur l'utilisation des latrines familiales et l'importance des taxes à payer

3. Recruter un agent responsable de l'assainissement public à Ippy

4. Doter la mairie en matériel d'assainissement : 2 dépôts d'ordures et 50 poubelles de 100L ainsi que du petit équipement pour le ramassage des ordures

5. Creuser des canaux d'évacuation des eaux au niveau des marchés

La communauté a identifié les membres associatifs (membres des APE, agents de santé, délégués de la jeunesse, représentantes des associations féminines) comme les acteurs clés à mobiliser pour les actions de sensibilisation à l'hygiène.

Le bureau de la jeunesse, en lien avec la mairie, organise déjà des activités de nettoyage de la ville. Ces initiatives pourraient être renforcées par la dotation de petit matériel, géré par le bureau en place avec l'appui du point focal identifié au sein de la commune. Si besoin, les agents de l'ANEA disposent également des compétences techniques pour former les acteurs de la société civile. Le support de formation est disponible auprès de la direction régionale de l'Hydraulique.

L'assainissement public fait partie du mandat de l'ANEA. Faute de capacités humaines et logistiques pour être présente à Ippy, l'agence peut s'investir dans des actions de sensibilisation par la radio comme elle a eu à le faire dans d'autres zones de la Ouaka, en collaboration avec la Société des eaux de Centrafrique (SODECA) *via* des messages de sensibilisation et une émission ouverte au cours de laquelle les personnes pouvaient appeler et poser des questions.

Le travail en THIMO ne pourrait pas être envisagé pour creuser les canaux d'évacuation des eaux. Une expertise technique serait nécessaire notamment une étude poussée des caractéristiques géophysiques des sols.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Renforcement de capacités du personnel enseignant

1. **Affecter des enseignants titulaires dans les écoles publiques**
2. **Prendre en charge et renforcer les capacités des maître-parents**
3. **Former les directeurs d'écoles sur la gestion des établissements**

La communauté a estimé que les enseignants titulaires devraient être au nombre de 6 minimum par école. Cela devrait concerner toutes les écoles de la ville.

être pris en charge à hauteur de 45 000 XAF par personne et par mois.

L'Ecole normale des instituteurs (ENI) de Bambari est l'institution en charge de la formation de tous les enseignants au niveau national. Elle pourrait partager les modules de formation. Ces interventions devraient être faites avant la période de rentrée scolaire.

Cela est en lien avec la vision stratégique 2017-2021 du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MENESRS) qui prévoit « le renforcement des systèmes de formation avec un accent mis sur l'éducation à la paix, l'amélioration des mécanismes de recrutement et de gestion des enseignants et la prise en charge des maître-parents »²⁰.

L'inspectrice d'académie a été identifiée comme l'acteur responsable d'évaluer le niveau des maître-parents. Les APE devraient ensuite être impliquées dans leur formation. Ils pourraient

²⁰ Programme de coopération RCA-UNICEF 2018-2021 : composante éducation, note stratégique, UNICEF.

PRIORITÉ 2 : Appuyer les familles les plus vulnérables

1. **Doter les élèves en fournitures (livres, stylos, ardoises, cahiers, instruments géométriques) et tenues scolaires**
2. **Sensibiliser les familles sur le retour à l'école**
3. **Appuyer les familles en vivres (soja, huile, haricots, marmites, louches)**
4. **Prendre en charge les orphelins pour qu'ils ne quittent pas le système éducatif**

Les ONG internationales ont été identifiées comme les acteurs clés pour la distribution des kits scolaires aux familles ainsi que la prise en charge des élèves les plus vulnérables.

Les APE et les directeurs d'établissements se chargeraient de faire les distributions et d'assurer le suivi du matériel doté.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) serait l'acteur à consulter en priorité pour assurer les actions de sensibilisation. Le Programme alimentaire mondial (PAM) pourrait distribuer des repas en milieu scolaire, en lien avec les APE pour l'organisation logistique.

Éducation (suite)

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE |
|--|---|
| PRIORITÉ 3 : Équiper les infrastructures scolaires existantes | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Doter les écoles en équipements de base (table-bancs, chaises, étagères, armoires, tabourets)2. Doter les écoles en kits de premiers secours et médicaments3. Mettre en place des jardins scolaires dans les écoles avec du matériel de jardinage adéquat | <p>Les APE et les directeurs d'écoles, en lien avec le chef du secteur scolaire, sont en charge de faire remonter leurs besoins au niveau de la préfecture. Ils pourraient contribuer à ce qu'un plaidoyer soit fait en faveur de dotations. Ces acteurs pourraient être chargés de réceptionner les différentes dotations et de gérer le matériel.</p> <p>Le chef de centre de l'hôpital d'Ippy pourrait assurer les formations aux premiers soins pour les enseignants et les maître-parents.</p> <p>Le chef secteur de l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) pourrait quant à lui assurer des sessions d'enseignement du jardinage avec les élèves.</p> |
| PRIORITÉ 4 : Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Construire des nouveaux bâtiments pour les écoles : 2 bâtiments de 3 salles de classe dans chaque école existante, notamment les écoles Katcha Arabo, Ngba-za et Gobouyo pour le centre-ville2. Construire des nouvelles infrastructures scolaires, notamment dans les groupement Njapou et Yakania ainsi que sur l'axe Ndassima (6 salles de classes et un bureau par école)3. Construire un centre d'alphabétisation pour adultes4. Réhabiliter le centre de formation professionnelle | <p>Les constructions devraient se faire avec des matériaux locaux, disponibles sur place (briques, sable, moellons). Des menuisiers sont également présents dans la ville et peuvent assurer l'approvisionnement en bois.</p> <p>La communauté pourrait se mobiliser pour la réalisation des travaux. Des ouvriers qualifiés sont également présents dans la ville pour effectuer les constructions, de préférence en saison sèche.</p> <p>La mairie devra être consultée pour identifier les lieux possibles pour les nouvelles constructions.</p> |

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Améliorer la qualité des services sanitaires

1. **Affecter du personnel qualifié : 3 sages-femmes, 4 infirmiers, 2 médecins, 1 laborantin à l'hôpital secondaire**
2. **Fournir une prise en charge alimentaire, à hôpital secondaire, pour les femmes enceintes et allaitantes**
3. **Garantir la gratuité des soins primaires**

L'ensemble des personnels serait affecté à l'hôpital secondaire d'Ippy, sous la supervision du médecin chef.

L'hôpital d'Ippy dépend du district sanitaire de Bambari. Selon la section 6.4.2 des normes relatives au district de santé²¹, il est prévu qu'un centre de santé comme celui d'Ippy dispose des unités suivantes :

- Réception ;
- Consultation – au minimum 1 chef de centre, infirmier diplômé d'Etat (Bac +3) ;
- Soins – au minimum 1 assistant de santé de niveau BEPC +2 ;
- Maternité – au minimum 1 sage-femme diplômée d'Etat ou 1 infirmier accoucheur (Bac +3) ou une assistante accoucheuse (Bac +2) ;
- Observation ;
- Laboratoire – au minimum 1 personnel de santé formé en techniques de laboratoire ;
- Dépôt et vente de médicaments ;
- Logistique et maintenance – au minimum 1 personne, aucune qualification exigée.

Ces unités sont nécessaires pour permettre au centre de santé d'être en mesure d'assurer l'ensemble des activités médicales (voir le détail à la section 6.2.2) pour une population de 5 000 à 10 000 habitants.

Selon le Plan de transition du secteur santé en République centrafricaine²², les nouvelles directives ministérielles préconisent la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les cas d'urgence.

²¹ Normes relatives au district de santé, ministère de la Santé publique de la population et de la lutte contre le SIDA.

²² Plan de transition du secteur santé en République centrafricaine, 2015-2016, ministère de la Santé et de la population.

Santé (suite)

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE | |
|---|--|--|
| PRIORITÉ 2 : Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes et en construire de nouvelles | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabiliter la maternité de l'hôpital secondaire (plafond, électricité et générateur) 2. Construire de nouvelles salles d'hospitalisation à l'hôpital secondaire 3. Construire une chambre froide pour la conservation des vaccins 4. Monter un mur de clôture pour les deux hôpitaux 5. Construire une morgue | <p>Des ouvriers qualifiés locaux pourraient être mobilisés pour la construction ou la réhabilitation d'infrastructures. Les priorités pour la construction de nouveaux centres de santé ont été identifiées dans les groupements Yakania, Njapou et Pounaba par la communauté.</p> <p>La section 6.5 des normes relatives au district de santé traite des infrastructures. Elle spécifie le nombre de salles et de bâtiments requis pour un centre de santé, y compris les dispositifs d'hygiène et d'accès à l'eau. En particulier, le bâtiment doit disposer, entre autres, d'un local pour l'orientation des patients en fonction du type de pathologie, d'une salle d'observation pour les cas « en surveillance médicale ».</p> <p>Il est également stipulé que « le point le plus éloigné de l'aire de santé doit être situé idéalement dans un rayon de 25 km du centre</p> | <p>de santé ». Au cours des ateliers de planification, la communauté a exprimé un besoin en construction de nouveaux centres de santé. Compte tenu de la présence de deux centres de santé à Ippy, il serait plus opportun de favoriser en priorité l'accès à ces centres de santé²³. Dans les zones éloignées du centre-ville, il serait possible de mettre en place des sites de soins communautaires pour le traitement de pathologies courantes (fièvre, infections respiratoires aiguës, diarrhées)²⁴.</p> <p>²³ Entretien avec le co-lead du Cluster Santé et nutrition, Bangui, novembre 2020. ²⁴ Les sites de santé communautaires sont généralement mis en place par des ONG, en guise de stratégie de sortie ; l'ONG forme des habitants d'un village ayant bénéficié de services de clinique mobile, sur le traitement des pathologies courantes, et dote le site d'instruments médicaux de base (thermomètres). De cette manière, lorsque l'ONG quitte la zone, la population est en mesure d'assurer elle-même un service sanitaire minimum. Entretien avec le co-lead du Cluster Santé et nutrition, Bangui, novembre 2020.</p> |
| PRIORITÉ 3 : Améliorer l'équipement des infrastructures sanitaires existantes | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Doter l'hôpital secondaire en lits, moustiquaires, kits d'accouchement 2. Doter l'hôpital secondaire en médicaments et en équipement chirurgical, de laboratoire et de radiologie 3. Doter l'hôpital secondaire d'un générateur de grande capacité 4. Doter les centres de santé en ambulances (1 pour l'hôpital secondaire et 1 pour la maternité) | <p>Le médecin chef de l'hôpital devrait être consulté pour connaître les besoins précis en médicaments et équipements de base. Le COGES gérerait les dotations. Les services préfectoraux et nationaux (chef du district sanitaire de Bambari, la direction régionale sanitaire, le ministère de la Santé) peuvent être mobilisés en soutien.</p> <p>La section 6.6 des normes relatives au district de santé détaille les exigences en équipements biomédicaux requis pour un centre de santé tel que celui d'Ippy (équipements de base, matériel de laboratoire, consommables, literie, mobilier, matériel d'entretien).</p> | |

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Renforcer les capacités des groupements agricoles

1. **Doter les groupements en :**
 - outils de travaux agricoles
 - semences vivrières et maraichères comme le riz pluvial, le maïs, les bananes, la patate douce, le manioc²⁵, deux semaines avant le début de la période de semi. Plus d'anticipation n'est pas nécessaire car cela augmente les risques de vol ou de péremption des semences²⁶
 - produits phytosanitaires et engrais²⁷
2. **Construire un magasin de stockage pour les intrants**
3. **Former les cultivateurs sur les itinéraires techniques**
4. **Redéployer des techniciens agricoles**

L'identification de semences adaptées aux caractéristiques agro-écologiques de la zone devrait être entreprise en lien avec le chef secteur de l'ACDA, qualifié en la matière.

Concernant les dotations, notamment de semences, la distribution pourrait être adressée au chef secteur de l'ACDA qui assurerait ensuite la répartition auprès des différents groupements agricoles. Elles doivent respecter le calendrier agricole :

- Décembre pour les semences maraichères ;
- Avril pour les semences céréalières (champs)

A noter que la FAO prévoit de réviser le calendrier agricole de la RCA d'ici la fin d'année 2020²⁸. Cet acteur a d'ailleurs été identifié comme un acteur clé pour la distribution de semences.

Les formations doivent se tenir entre décembre et janvier, pas plus tard que mars, afin que les cultivateurs puissent valoriser leurs acquis et les mettre en application dans leurs champs.

Les dotations directes ont entraîné des mécontentements de la population par le passé (mauvaise qualité, distribution en retard par rapport au calendrier cultural). Deux alternatives seraient envisageables, en particulier pour les cultures vivrières :

- Le système de foire agricole pourrait être privilégié. Bien que complexe sur le plan logistique, la foire permet un approvisionnement local et surtout à ce que tous les

profils de producteurs se fournissent en fonction de leurs besoins et de leurs capacités de culture²⁹. Cette modalité demande de l'anticipation afin d'être en mesure de respecter le calendrier agricole : l'idéal serait d'organiser la foire un mois avant le début de la période de semis (mieux vaut plus tôt que plus tard) afin que les agriculteurs disposent des semences à temps et que les commerçants puissent écouler leurs éventuels surplus suite à la foire. L'identification de semences adaptées aux caractéristiques agro-écologiques de la zone devrait être entreprise en lien avec le chef secteur de l'ACDA, qualifié en matière. Des tests de germination devraient être réalisés afin de sélectionner les meilleures semences à proposer lors de la foire.

- La mise en place de groupements semenciers ou groupements agro-multiplicateurs. Cela permettrait une production locale et contrôlée des semences, avec l'appui technique de l'ACDA pour la mise en œuvre. De meilleurs résultats peuvent être espérés pour les semences vivrières pour ce type de projet³⁰. La construction de greniers de stockage pourrait être encouragée, via la dotation de matériel (savoir-faire déjà existant) avec une gestion commune du groupement.

Pour les questions relatives aux intrants agricoles³¹, la Commission nationale de l'environnement et du développement

²⁵ Le sorgho, le mil, l'igname et le taro avaient été identifiés par la communauté comme des cultures à introduire à Ippy. Toutefois, la littérature technique semble indiquer que ces cultures ne sont adaptées au profil agro-écologique de la zone. Voir le calendrier agricole de la RCA, FAO.

²⁶ Entretien avec le co-lead du Cluster sécurité alimentaire, septembre 2020, Bangui.

²⁷ L'article 31 du code de l'environnement mentionne l'existence d'une liste d'engrais et de pesticides chimiques homologués dans le cadre des activités agricoles. Les entités citées doivent pouvoir en fournir une copie.

²⁸ Entretien avec le co-lead du Cluster Sécurité alimentaire, septembre 2020, Bangui.

²⁹ Entretien avec un chef de projet de sécurité alimentaire, ACTED, novembre 2020.

³⁰ Entretien avec le co-lead du Cluster Sécurité alimentaire, septembre 2020, Bangui.

³¹ L'article 31 du code de l'environnement mentionne l'existence d'une liste d'engrais et pesticides chimiques homologués dans le cadre des activités agricoles. Les entités citées doivent pouvoir en fournir une copie.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 (suite) : Renforcer les capacités des groupements agricoles

durable (CNEDD) et son agence d'exécution l'Agence pour l'environnement et le développement durable (AEDD) sont les acteurs clés à consulter. Les produits phytosanitaires et engrais devraient être en priorité composés d'éléments naturels (bio pesticides).

L'ACDA dispose de l'expertise nécessaire pour assurer la formation des cultivateurs sur les techniques agricoles. Les agents sont tous formés par le ministère de l'Agriculture puis déployés sur le terrain. L'agence privilégie une approche systémique ; les agents ont avant tout une connaissance du territoire dans lequel ils travaillent, et maîtrisent donc toutes les filières présentes au sein de ce territoire.

L'ACDA prône également, au côté de l'ICRA, l'expérimentation d'innovations agricoles, comme c'est le cas avec les initiatives « champs école paysans » (CEP). Cette méthode de travail permet de structurer les cultivateurs en groupements d'apprentissage afin qu'ils se forment ensemble sur des nouvelles techniques agricoles, innovantes et plus respectueuses de l'environnement grâce notamment à une parcelle de démonstration commune. L'ACDA pourrait assurer le suivi et l'accompagnement des

agriculteurs tout au long du cycle cultural grâce à des sessions d'animation et d'échanges. Les techniques les plus prometteuses seraient identifiées collectivement. Des visites d'échanges et des portes ouvertes permettraient de promouvoir le travail effectué par le groupement et d'encourager le partage de bonnes pratiques.

Toutefois, il serait nécessaire de renforcer les capacités des techniciens de l'ACDA sur les enjeux et techniques de l'agriculture biologique³². La FAO, dans le cadre de sa stratégie « Caisse de Résilience » dispose de points focaux sur la thématique des CEP qui peuvent assurer la formation et le suivi des techniciens qui deviendront par la suite des formateurs.

En ce sens, le programme de développement de la Région 4, élaboré par le ministère de l'Agriculture et du développement rural, prévoit la réhabilitation de 3 Centres ruraux d'éducation et de formation (CREF) et l'ouverture de 100 champs école paysans à destination des familles rurales agro-pastorales de la région.

³² Entretien avec le directeur régional de la Région 4 de l'ACDA, Bambari, septembre 2020.

PRIORITÉ 2 : Promouvoir la culture attelée

1. Doter les groupements agricoles en bœufs et charrues (2 bœufs pour 1 charrue)

La culture attelée était pratiquée dans l'ensemble de la préfecture de la Ouaka, avant la crise³³. Elle pourrait être redynamisée, avec l'appui technique des agents de l'ACDA pour la formation des groupements (quelle race de bœuf choisir, démonstration pour l'utilisation de la charrue) et le dressage des animaux.

³³ Entre les années 1990 et 2005, la Société Centrafricaine de développement agricole (SOCADA) avait encouragé cette pratique, principalement dans le cadre de la culture cotonnière via deux stratégies : 1) la mise à disposition d'un « crédit culture attelée » pour les cultivateurs de coton, d'un montant correspondant à la valeur de l'équipement nécessaire pour la pratique de culture attelée. Les agriculteurs pouvaient rembourser cette somme à moyen terme, sur 3 à 4 ans, en donnant un pourcentage de leurs ventes à la société ; 2) la mise à disposition directe du matériel nécessaire auprès des membres des groupements d'intérêts ruraux (GIR).

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 : Améliorer et valoriser les productions agricoles

1. **Mettre en place des unités de transformation afin de valoriser les productions locales, équipées de décortiqueuses et de presses à huile (notamment pour le sésame)**
2. **Mettre en place un comité de gestion de ces unités de transformation**

En termes de transformation/valorisation, selon l'ACDA, il serait intéressant d'investir en priorité dans la transformation du riz, du maïs, du manioc et du sésame *via* la mise en place de plateformes multifonctionnelles.

Une analyse de marché préalable et approfondie serait nécessaire, en ciblant les axes suivants :

- Quels sont les objectifs du projet de transformation ?
- Quelles sont les opportunités de vente et de rentabilité ?
- Quelles technologies adopter pour ne pas alourdir les coûts de production ?
- Quelles sont les habitudes de consommation locales ?
- Etc.

Ces plateformes devraient être équipées de générateurs pour créer une chaîne de froid/de conservation. Il est conseillé de mettre en place un comité de gestion (COGES) qui assurerait le bon fonctionnement de la plateforme. L'utilisation de la plateforme pourrait être gratuite mais le stockage des productions payant. Le COGES pourrait constituer des fonds propres *via* le prélèvement d'un pourcentage sur la vente des produits transformés dans une boutique qui aurait été mise en place au préalable au niveau local. Les outils de gestion tels que le livre des comptes ou le registre des stocks sont des outils très importants pour assurer la durabilité de ces activités génératrices de revenus (AGR)³⁴.

Un contrat de délégation de gestion pourrait être signé entre la commune, qui octroie une parcelle pour la construction, et le COGES qui assurerait la gestion de l'infrastructure. Un cahier des charges devrait également être mis en place, adopté en assemblée générale au sein du COGES. Une attention particulière devrait être portée sur l'aspect non-discriminatoire de ces unités. Les femmes et les jeunes ne doivent pas être exclus des processus de décisions du COGES.

Toutes ces solutions sont alignées avec les priorités identifiées dans le programme de développement de la Région 4³⁵, qui prévoit notamment :

- L'achat et la distribution de matériels de transformation (décortiqueuses à riz et à arachides, égreneuses à maïs, moulins à manioc) pour la « relance durable des activités agropastorales et le développement économique » ;
- La production de semences de qualité grâce à l'ouverture de stations du Centre régional polyvalent de recherche (CRPR) à Bambari et Ngoulinga ;
- L'appui à la régénération d'anciennes plantations caféières, notamment *via* l'ICRA pour la production de plants améliorés et l'ACDA pour le dispositif d'appui-conseil aux cultivateurs ;
- Le renforcement des capacités des producteurs en matière de commercialisation et d'exportation.

³⁴ Entretien avec un chef de projet relance économique, OXFAM, septembre 2020.

³⁵ Le décret 05.009 du 13 janvier 2005 prévoit l'organisation du ministère du Développement rural et de l'agriculture et la création de l'ACDA. Le décret 18.006 portant l'approbation des statuts de l'ACDA prévoit en section 2 la division de l'agence en directions régionales calquées sur les régions administratives de la RCA.

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 1 : Délimiter les couloirs de transhumance

1. Délimiter les espaces agro-pastoraux
2. Promouvoir le dialogue intercommunautaire

Un découpage du territoire entre zones de cultures et zones d'élevage existe déjà (voir section « Territoire » de la présentation de la ville). Il s'agirait donc d'organiser un atelier afin d'actualiser, si besoin, la répartition du territoire et de communiquer largement sur l'existence d'un tel document. Les personnes ressources qui devraient être impliquées dans ce processus seraient :

- Les autorités locales administratives : la mairie et la sous-préfecture en priorité ;
- Les services techniques déconcentrés : les chefs de secteur de l'agriculture et de l'élevage ;
- Les leaders associatifs : le délégué de la jeunesse en particulier ;
- Les leaders religieux ;
- Les représentants des acteurs économiques : les délégués des agriculteurs et des éleveurs.

Un appui au CPRI pourrait être envisagé afin de soutenir ses actions de sensibilisation, de réconciliation et de promotion du dialogue intercommunautaire (voir section « Justice et Cohésion sociale », page 22). Cet appui pourrait prendre la forme de

dotations en moyens de déplacement, mégaphones pour les sensibilisations communautaires, appareils de sonorisation et fournitures de bureau.

La définition de la cartographie des principaux couloirs de transhumances et de convoyage est un axe de travail figurant sur la feuille de route de la Plateforme de pastoralisme et de transhumance au niveau préfectoral³⁶. L'Agence nationale pour le développement de l'élevage (ANDE) propose de se charger de la sensibilisation auprès des éleveurs et agriculteurs pour le respect de ces zones.

Il s'agirait également de promouvoir les possibilités de coopération entre agriculteurs et éleveurs (culture attelée, engrais organique, culture fourragère, formation d'un groupement d'intérêt agro-pastoral, etc.).

³⁶ Cette feuille de route doit être validée au niveau des communautés et par le ministère de l'Élevage pour être transcrite en arrêté ministériel.

PRIORITÉ 2 : Appuyer les groupements agro-pastoraux

1. Doter les groupements agropastoraux en petit bétail (5 mâles et 15 femelles par groupement)³⁷
2. Former les producteurs sur la conduite de l'élevage
3. Construire des enclos pour le bétail, adaptés en fonction du type de bêtes dotées

Selon les résultats du diagnostic territorial, le petit élevage serait assez peu développé à Ippy. Les participants aux ateliers de planification ont exprimé la volonté de la communauté de diversifier les activités agro-pastorales et de relancer l'élevage de porcins, caprins et volailles. La dotation en bétails devrait s'accompagner d'une formation de la part de l'ANDE sur le logement des bêtes, l'organisation d'un système de rotation entre les membres du groupement pour assurer le nettoyage des enclos et nourrir les bêtes, et la mise place d'une caisse commune pour l'achat de médicaments ou de nourriture pour les bêtes.

³⁷ Proposition alignée avec les recommandations de l'ANDE. Entretien avec le Directeur régional de l'ANDE, Bambari, septembre 2020.

Élevage (suite)

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE | |
|--|--|---|
| PRIORITÉ 3 : Améliorer la santé animale | | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Construire une pharmacie vétérinaire et la doter en médicaments2. Créer un comité de gestion pour la pharmacie3. Former des auxiliaires vétérinaires parmi la communauté des éleveurs4. Vacciner les bétails, chaque année en début de saison sèche | <p>La mise en place d'une clinique vétérinaire locale impliquerait la formation du chef de poste vétérinaire de l'ANDE pour la gestion de l'établissement. Ce dernier devra rendre compte au directeur régional qui pourra l'orienter dans ses activités.</p> <p>L'approvisionnement de la pharmacie vétérinaire pourrait se faire auprès du dépôt pharmaceutique de Bambari, géré par la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC). Le projet d'appui à la relance et au développement de l'agrobusiness en Centrafrique (PRADAC) prévoit la réhabilitation et l'approvisionnement de ce dépôt d'ici 2024. A défaut l'approvisionnement se ferait à Bangui. Pour un échange de bonnes pratiques, consulter le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui a mis en place et doté des dépôts vétérinaires à Bokolobo et Ngakobo.</p> <p>A ce jour, aucun produit certifié n'est disponible en RCA³⁸. Une attention particulière devra être portée sur la qualité des produits vétérinaires fournis ; beaucoup de produits de contrefaçon circuleraient sur les marchés centrafricains. L'Office international des épizooties est la structure de référence à consulter en la matière.</p> | <p>La mairie pourrait assurer la mise en place d'un comité de gestion, composé de représentants des éleveurs et du chef de poste vétérinaire de l'ANDE. Les soins et vaccinations pourraient être payants.</p> <p>La vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR) figure parmi les mandats de l'ANDE. Les vaccins ont été distribués dans le courant du mois de septembre 2020 pour les villes de Grimari, Ippy et Bakala³⁹. Les besoins complémentaires en matière de vaccination devraient être identifiés en lien avec les éleveurs et le chef des services de l'élevage présent à Ippy.</p> <p><small>^{38, 39} Entretien avec le directeur régional de l'ANDE, septembre 2020, Bambari.</small></p> |
| PRIORITÉ 4 : Appuyer les services techniques déconcentrés | | |
| <ol style="list-style-type: none">1. Doter les services de l'élevage en ressources logistiques :<ul style="list-style-type: none">• Reconstruction du bureau de l'ANDE ;• 5 motos pour les 5 postes vétérinaires de la sous-préfecture afin que les agents puissent se rendre sur le terrain pour assurer le suivi des éleveurs. | <p>Le statut de l'ANDE a été révisé et adopté en 2020. Ce statut prévoit maintenant la division du territoire national en sept directions régionales (contre trois actuellement). Cette réorganisation devrait permettre aux agents de disposer de plus de ressources pour des zones d'intervention plus restreintes.</p> <p>En 2020, World Vision a apporté un appui au bureau de l'ANDE à Bambari (dotation de chaises et ordinateurs). Il serait utile de se rapprocher de ce partenaire pour des échanges de bonnes pratiques.</p> | |

| INTERVENTIONS | STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE | |
|--|---|--|
| PRIORITÉ 1 : Réhabiliter et construire les marchés locaux | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabiliter et clôturer les deux marchés existants 2. Construire un nouveau marché 3. Aménager les marchés avec des stations de vente couvertes. Réhabiliter les hangars existants 4. Construire des espaces de stockage de marchandises | <p>Les constructions sur les marchés doivent se faire en priorité en saison sèche. Les maçons et menuisiers peuvent être identifiés localement. Une participation communautaire pourrait être envisagée. Les matériaux de construction pourraient être trouvés localement.</p> <p>La mairie a été identifiée comme l'acteur clé pour la gestion des marchés. Au cours de l'atelier préfectoral de la Ouaka, les autorités locales ont insisté sur le fait que la mairie était la seule entité à pouvoir gérer, organiser et améliorer les marchés locaux. Elle est en charge notamment d'identifier l'emplacement du nou-</p> | <p>veau marché. Au cours des ateliers de planification, les participants ont identifié le quartier peul comme un endroit prioritaire. Le bureau de la jeunesse et les chefs de groupement pourraient assurer le suivi des ouvrages selon la communauté, afin d'appuyer la mairie dans la gestion des infrastructures. Les modalités de gestion des espaces de stockage restent à définir. Ils pourraient par exemple, toujours en lien avec la mairie, organiser un atelier de discussion avec les commerçants afin de définir le prix et les conditions de stockage dans les hangars.</p> |
| PRIORITÉ 2 : Appuyer les acteurs économiques | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un bureau d'épargne communautaire pour les commerçants, avec un fonds de caisse de départ et un comité de gestion 2. Créer un comité de suivi, une association sur le marché 3. Déployer des fonctionnaires techniciens dans le secteur du commerce afin de fournir des formations de gestion aux commerçants | <p>Au niveau préfectoral, la direction régionale des Affaires sociales est responsable de la structuration des organisations de la société civile en groupements. Elle dispose pour cela de critères officiels permettant de valider que les groupements existants sont bien en activité, ainsi que de méthodologies de sensibilisation visant à encourager les bonnes pratiques en la matière.</p> <p>Lors des ateliers de planification, les participants ont insisté pour que les leaders associatifs fassent partie du comité de suivi du marché. Ce comité aurait pour mission particulière de s'assurer que la collecte des taxes soit effectuée selon les dispositions légales prévues.</p> <p>Concernant l'accès au crédit, il serait préférable de renforcer en priorité les instruments financiers communautaires ou de proximité car les organismes de microfinance sont présents en RCA mais concentrés à Bangui⁴⁰. La création d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pourrait être envisagée : première</p> | <p>échelle de microfinance au-dessus de la tontine elles permettent un accès facile et non-contraignant au crédit à moyen terme (le cycle de crédit dure de 3 à 9 mois).</p> <p>Il serait préférable que les commerçants présentent un plan d'affaires ou d'investissement pour accéder au crédit, afin d'assurer que les crédits soient rentables, ou <i>a minima</i> bien utilisés⁴¹.</p> |

⁴⁰ Entretien avec un chef de projet relance économique, ACTED, septembre 2020.

⁴¹ Entretien avec un chef de projet relance économique, OXFAM, septembre 2020.

Commerce (suite)

INTERVENTIONS

STRATÉGIE DE MISE EN OEUVRE

PRIORITÉ 3 : Réhabiliter les infrastructures de transport

1. **Réhabiliter les pistes pour les axes principaux d'Ippy (vers Bambari et Bria)**

Pour la réhabilitation des pistes, la direction régionale des Travaux publics en lien avec l'ACDA sont les acteurs à consulter.

La mairie peut identifier des ouvriers qualifiés. La communauté peut également être mobilisée pour des travaux de THIMO. Les activités devraient se réaliser pendant la saison sèche en priorité.

Priorisation intersectorielle

Secteur prioritaire 1

Santé

- PRIORITÉ 1** : Améliorer la qualité des services sanitaires
- PRIORITÉ 2** : Réhabiliter les infrastructures sanitaires existantes et en construire de nouvelles
- PRIORITÉ 3** : Améliorer l'équipement des infrastructures sanitaires existantes

Secteur prioritaire 2

Éducation

- PRIORITÉ 1** : Renforcement de capacités du personnel enseignant
- PRIORITÉ 2** : Appuyer les familles les plus vulnérables
- PRIORITÉ 3** : Équiper les infrastructures scolaires existantes
- PRIORITÉ 4** : Agrandir, réhabiliter et construire des infrastructures scolaires

Secteur prioritaire 3

Eau

- PRIORITÉ 1** : Construire et réhabiliter les infrastructures hydrauliques
- PRIORITÉ 2** : Renforcer les compétences techniques des agents locaux

Agriculture

- PRIORITÉ 1** : Renforcer les capacités des groupements agricoles
- PRIORITÉ 2** : Promouvoir la culture attelée
- PRIORITÉ 3** : Améliorer et valoriser les productions agricoles

Commerce

- PRIORITÉ 1** : Réhabiliter et construire les marchés locaux
- PRIORITÉ 2** : Appuyer les acteurs économiques
- PRIORITÉ 3** : Réhabiliter les infrastructures de transport

Élevage

- PRIORITÉ 1** : Délimiter les couloirs de transhumance
- PRIORITÉ 2** : Appuyer les groupements agro-pastoraux
- PRIORITÉ 3** : Améliorer la santé animale
- PRIORITÉ 4** : Appuyer les services techniques déconcentrés

Hygiène, Ass.

- PRIORITÉ 1** : Construire des infrastructures d'hygiène
- PRIORITÉ 2** : Sensibiliser à la salubrité et renforcer les capacités des autorités locales

La priorisation intersectorielle a été réalisée avec la communauté et les autorités locales lors des 4 ateliers de planification participative les 7 et 8 septembre 2020 à Ippy.

ANNEXE - Méthodologie

COLLECTE DE DONNÉES

Les données primaires dont dispose AGORA sont collectées à travers des méthodes quantitatives et qualitatives. Elles permettent d'établir un diagnostic territorial, rassemblant les principales caractéristiques du territoire et d'évaluer les besoins de ses communautés.

Au sein de chaque localité, sont rencontrés :

- Les acteurs institutionnels locaux ;
- Les services techniques locaux (lorsqu'ils sont présents) ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les acteurs de la société civile ;
- Les fournisseurs de service de base ;
- Les principaux acteurs économiques ;
- Les membres de la communauté : résidents de la localité.

L'unité de mesure est celle de « l'aire urbaine », soit l'aire géographique comprise dans un rayon de 5 à 10 km autour du centre urbain (concentration de populations, de bâtis et de services). Cela correspond à la zone d'accès aux services de base couvrant une distance qui peut être parcourue à pied sur la journée par les populations locales.

Entretiens avec les autorités locales

Les données sont collectées par l'équipe AGORA grâce à des entretiens semi-directifs individuels avec des informateurs clés. Ces personnes ressources sont identifiées à partir des informations recueillies lors de la présentation initiale aux autorités locales, ainsi que par la méthode dite de la « boule de neige ».

Ateliers de cartographie participative

Les ateliers de cartographie participative sont menés avec 6 à 8 membres de la communauté. Ils ont pour objectifs de cartographier les zones de peuplement du territoire ainsi que les services essentiels en eau/hygiène/assainissement, santé, éducation et marchés. Une désagrégation selon le genre est effectuée. Le statut de déplacement, l'âge et l'ethnie sont des critères de désagrégation envisagés selon le contexte local.

Ces ateliers sont menés sur le modèle des groupes de discussion, à l'aide de guides de discussion semi-directifs. La spécificité de cette activité repose sur l'utilisation de fonds de carte comme support privilégié pour la collecte des réponses des participants.

Entretiens avec les fournisseurs de services de base

Ces entretiens dirigés sont réalisés avec des informateurs clés disposant d'informations sectorielles, grâce à l'outil KOBO. L'échantillonnage est le plus exhaustif possible et cible 20 à 40 informateurs clés parmi les principaux fournisseurs de services de base dans chaque localité, relevés pendant la cartographie participative.

Groupes de discussion avec les membres de la communauté

Ces groupes de discussion suivent un canevas semi-directif ayant pour objectif de faire émerger des discussions entre les participants sur les thématiques suivantes :

- Vulnérabilités socio-économiques de la population ;
- Mécanismes de gouvernance locale ;
- Enjeux d'accès aux services de base ;
- Cohésion sociale et solutions durables.

A l'instar des ateliers cartographiques, une désagrégation systématique est opérée sur le genre. L'âge, l'ethnie et le statut de déplacement peuvent être pris en compte selon le contexte.

Etude des filières économiques

Afin d'analyser le tissu économique de chaque localité, les équipes AGORA mènent des groupes de discussion avec les principaux acteurs économiques locaux. Sur cette base, des entretiens individuels plus poussés sont menés avec les acteurs économiques clés du territoire pour identifier les opportunités de création de valeurs au sein des filières locales porteuses.

Les répondants aux groupes de discussion sont issus de différentes couches sociales et représentent différentes filières économiques. Une attention particulière est portée à ce que chaque maillon de la chaîne de valeur soit représentée par un participant (producteur, intermédiaire, transformateur, transporteur, commerçant, consommateur).

Les répondants aux entretiens individuels sont des opérateurs économiques reconnus et recommandés pour leur expertise ou leur niveau de connaissance des filières identifiées dans la localité.

Diagnostic des capacités des organisations de la société civile (OSC)

Dans chacune des 21 localités ciblées, les équipes AGORA ont utilisé une version allégée de l'outil *Taking the Lead* développé par OXFAM. Dans le cadre de RELSUDE, *Taking the Lead* consiste en l'autodiagnostic par les OSC de leurs capacités.

Les OSC sont d'abord appelées à déposer un dossier de candidature pour participer ensuite à un atelier. Puis, sur la base d'une grille de critères élaborée avec OXFAM, entre 5 et 10 organisations sont conviées pour l'atelier. La liste des critères comprend des aspects administratifs (statut officiel et règlement intérieur), techniques (rapports d'activités et financiers) et qualitatifs (perception de l'organisation au niveau local au cours des outils précédemment mis en oeuvre par AGORA). L'atelier de travail permet, en suivant un guide d'entretien élaboré par OXFAM, de mener une auto-évaluation des capacités techniques et organisationnelles.

Diagnostic des capacités des acteurs institutionnels

Ces entretiens semi-directifs, avec les acteurs institutionnels en place permettent de dresser un bilan de leurs missions, d'analyser leur niveau de compréhension de leurs rôles et responsabilités, d'évaluer leurs besoins de renforcement techniques et organisationnels au regard de leurs mandats.

Les acteurs institutionnels ciblés sont les personnes ressources au sein des services communaux et des services techniques déconcentrés de l'Etat.

ANALYSE

Analyse des données quantitatives

Les données quantitatives obtenues sur les différents services sont saisies via l'application KOBO sur les tablettes. Elles sont ensuite envoyées sur le serveur IMPACT afin d'être téléchargées, nettoyées et analysées.

Le nettoyage de données, conforme aux standards IMPACT, consiste principalement en :

- L'anonymisation des données ;
- La suppression des valeurs aberrantes pour les questions quantitatives ;
- La vérification de la pertinence des mentions "autre" ;
- La vérification de la cohérence des données (caractéristiques renseignées selon le type d'infrastructure).

L'analyse reprend les principales questions posées dans le questionnaire KOBO et détermine le niveau de fonctionnalité des infrastructures communautaires. Cette analyse quantitative est ensuite mise en perspective avec les données qualitatives collectées à l'aide des autres outils AGORA. Elle permet aussi de recueillir le point de vue des gestionnaires de service sur l'utilisation des infrastructures, et leurs besoins en renforcement de capacités pour la gestion de celles-ci.

Analyse des données qualitatives

Toutes les notes prises manuellement lors des entretiens semi-directifs et des groupes de discussion sont saisies sur ordinateur, dans une matrice élaborée pour chacune des villes. Cette matrice permet de présenter sur un même document toutes les informations collectées lors du diagnostic (à l'exception du questionnaire KOBO et *Taking the Lead*).

Des entretiens avec des experts techniques et institutionnels, permettent enfin d'enrichir les données collectées et l'analyse réalisée avec une perspective opérationnelle.

Le logiciel d'analyse qualitative Nvivo est utilisé pour permettre un traitement transversal de l'ensemble des données (qualitatives et quantitatives, primaires et secondaires).

DÉFIS ET LIMITES

Les analyses présentées dans ce document sont des conclusions basées sur des données collectées lors d'un intervalle de temps précis et limité. Les principaux défis rencontrés pour la conduite de la recherche ainsi que les moyens de mitigation mis en place sont listés à suivre :

- **La disponibilité des informateurs clés.** La prise de rendez-vous avec les personnes ressources, dès le premier jour de la collecte de données a été la solution adoptée ;
- **Les biais de perception de certains acteurs locaux.** Beaucoup d'informateurs clés possédaient en effet une "double casquette" au niveau local (à la fois membre de la municipalité et acteur économique ou président d'une association, etc.). La triangulation des informations, possible grâce au large panel d'acteurs rencontrés, permet de pallier les biais de perception des personnes interrogées ;
- **La sensibilité des thématiques abordées,** notamment sur les aspects de justice et cohésion sociale. Pour cela l'équipe AGORA a veillé à n'exclure aucune communauté lors des entretiens individuels ou de la mobilisation communautaire effectuée pour les groupes de discussion.